

Document d'objectifs Natura 2000

Note de synthèse version provisoire Tome 1 et 2

Sites à chauves souris des Entraunes et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis FR9301549 – FR9301554



**NOVEMBRE 2010 - OPERATEUR : COMMUNAUTE DE COMMUNES CIANS VAR
PREFECTURE DES ALPES MARITIMES**



SOMMAIRE

TOME 1 : Enjeux et objectifs de conservation et TOME 2 : Mesures de gestion

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 2 |
| AVANT-PROPOS | 3 |
| MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS | 4 |
| REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB | 5 |
| INTRODUCTION GENERALE | 6 |
| NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE | 6 |
| FICHE D'IDENTITE DES SITES | 9 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC | 10 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau n°1 : Données administratives..... | 10 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°2 : Données sur les activités humaines et l'occupation du sol | 11 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°3 : Données abiotiques générales | 12 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°4 : Grands milieux..... | 14 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°5 : Habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial | 16 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°6 : Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43 | 17 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°7 : espèces d'intérêt communautaire de CHIROPTERES l'annexe II | 20 |
| RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / tableau N°8 : AUTRES espèces d'intérêt communautaire de l'annexe II | 22 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS | 23 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS/ enjeux de conservation | 23 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / espèces phares des sites | 24 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS/ Synthèse des enjeux..... | 25 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / tableaux N°9 : interactions liés aux habitats naturels, aux espèces et aux activités humaines..... | 26 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / tableau n°10 : objectifs de conservation..... | 28 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / tableau n°11 : Stratégie..... | 29 |
| OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / tableau N°12 : réflexions concernant les objectifs de gestion | 29 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION | 30 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Méthodologie | 30 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Modalités de mise en œuvre des actions | 30 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Tableau 13a : Mesures de gestion et hiérarchisation..... | 31 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Tableau 13b : Tableau de croisement des objectifs de conservation et objectifs de gestion | 32 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Tableau 13c : Tableau de croisements objectifs de gestion/ objectifs de conservation par espèces | 33 |
| PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : Tableau 14 : Synthèse des mesures de gestion | 33 |
| SUIVI | 39 |

AVANT-PROPOS

Le territoire des Entraunes, de Castellet les Sausses et des gorges de Daluis est l'un des sites naturels les plus remarquables du massif des Alpes du Sud. La valeur patrimoniale de nombreux habitats et espèces sauvages y relève d'un intérêt communautaire prioritaire.

C'est face à des enjeux complexes où se croisent le devoir de protection de l'environnement, de développement d'une économie touristique raisonnée et de préservation d'une qualité de vie pour ses habitants, que la Communauté de communes a choisi de prendre en main la rédaction de ce document.

Le premier tome a présenté une partie de l'incroyable richesse naturelle de ce territoire, que le programme Natura 2000 a permis de mettre à jour et dont beaucoup reste encore à découvrir. Etat des lieux indispensable à l'établissement d'une politique environnementale rigoureuse en faveur de cette biodiversité, il n'est pas figé et suscitera nous l'espérons de nombreuses autres campagnes de suivi et d'amélioration de la connaissance scientifique. Le second tome s'articule autour de la mise en place d'une gestion concertée marquant l'engagement du territoire pour le développement durable.

Remerciant donc l'ensemble des experts ayant participé à ce document, je vous souhaite une bonne lecture.

Charles Ange Ginesy

Président du COPIL des sites Natura 2000 des Entraunes
et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis
Président de la Communauté de communes Cians Var
Premier Vice Président du Conseil Général des Alpes Maritimes
Député-Maire de Péone Valberg

MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Maître d'ouvrage

MEEDDEM – Direction Régionale de l'Environnement de Provence Alpes Côte d'Azur

Suivi de la démarche : « M. Gérard SARAMITO » et « Mme Armelle SIMONNET DELETRE » de la DDTM des Alpes Maritimes

Structure porteuse et Opérateur

Communauté de Communes Cians Var (CCCV)

Rédaction du document d'objectifs Tome 1

Rédaction / Coordination / Cartographie : Larbouret S., chargée de mission Natura 2000 à la Communauté de communes Cians Var

Contributions aux diagnostics écologiques (rédaction/ cartographie) : Cosson E., Quekenborn D., Groupe Chiroptères Provence, Darcemont C. et Lemmonier M., GEEM, Durand E., Naturalia, Offerhaus B. et Frachon C., ONF des Alpes Maritimes

Contributions / Synthèse / Relecture : D. Demontoux, PNM et rapporteur scientifique, JM. Robion, SG CCCV

Validation scientifique : M. Barbero, D. Demontoux, A. Peyron, JM. Salles, G. Saramito

Rédaction du document d'objectifs Tome 2

Rédaction / Coordination : M.C. Godgenger, chargée de mission patrimoine naturel et agriculture à la Communauté de communes Cians Var

Contribution / Synthèse / Relecture : Daniel Demontoux, PNM et rapporteur scientifique, Boris Guérin, ONF, Benoît Offerhaus, ONF, Emmanuel Cosson et Delphine Quekenborn, GCP, Stéphanie Larbouret (CCCV), Jean Marie Robion (CCCV)

Validation scientifique : Daniel Demontoux, PNM et rapporteur scientifique, Emmanuel Cosson, GCP

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats et espèces végétales DHII (2009) : « Benoît OFFERHAUS ONF 06 »

Cartographie des espèces DHII Chiroptères (2009) : « Delphine QUEKENBORN GCP »

Cartographie des autres espèces DHII (2009) : « Eric DURAND Naturalia »

Crédits photographiques (couverture)

« Tanguy SIOECKLE GCP », 2008, Petit Rhinolophe

« Stéphanie LARBOURET CCCV », 2009, prés aux Plans de Péone

« Eric DURAND Naturalia », 2009, Spéléomante dans la grotte du Brec

Référence à utiliser

COMMUNAUTE DE COMMUNES CIANS VAR, CCCV (2009) – *Sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis FR 9301549 et FR 9301554 – Document d'objectifs – tome 1 : diagnostics, enjeux et objectifs de conservation* - Valberg, 2009, 156 pages.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CIANS VAR, CCCV (2010) – *Sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis FR 9301549 et FR 9301554 – Document d'objectifs – tome 2 : volet application* - Valberg, 2010, 130 pages.

REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

| Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob | Collectivités autres | Administrations | Organismes techniques et scientifiques et associations | |
|--|---|--|---|---|
| <p>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000</p> <p>« St Benoît, Castellet les Sausses, Sausses, St Léger, Daluis, Sauze, Guillaumes, Péone, Châteauneuf d'Entraunes, Villeneuve d'Entraunes, St Martin d'Entraunes, Entraunes »</p> <p>Monsieur le rapporteur scientifique DEMONToux D.</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p> | <p>Les membres de la communauté de communes Cians Var, du Pays A3V, de la communauté de communes vallées d'Azur</p> <p>Ainsi que l'ensemble du personnel des collectivités concernées</p> <p>Messieurs les Conseillers généraux des cantons de « Guillaumes, Puget-Théniers, Annot, Entrevaux »</p> <p>Le Parc National du Mercantour COSSA JL. CHARMETANT R. MORAND A.</p> | <p>DDTM 06 et 04 DELRIEU M. SARAMITO G. SIMONNET DELETTRE A. ROBBE C. JOANELLE P.</p> <p>DREAL PACA PICHOU M. DAUDEL J.C.</p> <p>ONF 06 OFFERHAUS B. FRACHON C. GUERIN C. GUERIN B. PONZO P.</p> <p>ONEMA ROPARS C. ARSENTO R.</p> <p>SDA Cians Var CHAUVIN M.</p> <p>Sous-Préfecture TOMATIS F.</p> | <p>ATEN DE SOUSA L. GRAS S.</p> <p>CERPAM GOUTY AL.</p> <p>Chambre d'Agriculture PORTE M. AMYL C. STENGHEL C.</p> <p>Comité Départemental du Tourisme CHANSON K.</p> <p>CRPF BESSIERES E. FAURY P.</p> <p>Fédération de spéléologie MADELAINE E. D'ANTONY J.C. AUDRA P.</p> <p>Fédération de Pêche BARLA M. GINESY G.</p> <p>Fédération de Chasse MAUNIER G. CLEMENT R.</p> | <p>GCP COSSON E. QUEKENBORN D.</p> <p>GEEM DARCEMONT C. LEMONNIER M.</p> <p>Naturalia DURAND E.</p> <p>M. et Mme les agriculteurs et autres propriétaires des sites GOBERT B. GUILLAUMOT N. BRILLANT T.</p> |

INTRODUCTION GENERALE

Les sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis regroupent 12 communes dans les Alpes Maritimes et les Alpes de Haute Provence. Ils s'étendent sur **23 224 ha**. La zone d'étude s'étend elle sur **47 725 ha**. Ces sites ont été désignés notamment pour l'importance d'espèces de chiroptères d'intérêt communautaire ou prioritaires. Les sites présentent également une richesse exceptionnelle de leurs habitats naturels, de **530m à 2 720m**, tous les étages de végétation du sub-méditerranéen à l'alpin sont représentés.

Terre de soleil, de bocages, de terrasses, de petits élevages et de plus grandes transhumances, le Val d'Entraunes est une enclave protégée derrière les spectaculaires gorges rouges de Daluis. Ses richesses écologiques sont comme ses paysages : contrastées. C'est l'incroyable biodiversité du maillage bocager des prés de fauche mais c'est également les escargots ou les hydromantes qui se nichent secrètement dans les falaises humides. Les chauves souris, mystérieux petits mammifères volants ne s'y sont pas trompés, ce territoire est unique et elles en sont les témoins, les indicateurs de sa bonne santé.

Grâce notamment à leur éloignement des grands centres urbains et à l'absence d'activité industrielle sur les deux sites, aujourd'hui, l'impact des activités humaines y semblent plus restreint qu'ailleurs et relativement harmonieux. Les enjeux de Natura 2000 n'en sont, pour autant, pas moins sérieux. Les pressions touristiques, résidentielles ou encore du réchauffement climatique sont déjà importantes et il s'agit de réfléchir dès à présent à véritablement prendre en compte et valoriser les atouts environnementaux du territoire.

La gestion globale des sites grâce à la démarche européenne constitue ainsi une véritable opportunité pour la vallée : opportunité d'amélioration des connaissances écologiques, de concertation, de meilleure prise en compte du patrimoine naturel.

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

Natura 2000 le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 et la directive « habitats »

L'annexe I de la directive 92/43 CEE fixe la liste des habitats d'intérêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.

Les annexes II, IV et V de la directive 92/43 CEE fixent des listes d'espèces auxquelles doit s'appliquer une réglementation spécifique :

- L'annexe II fixe la liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non),
 - L'annexe IV fixe la liste des espèces animales et végétales qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. La plupart des espèces inscrites à cette annexe sont déjà protégées par la loi française,
 - L'annexe V fixe la liste des espèces animales et végétales dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.
- L'annexe III définit les critères d'évaluation de l'opportunité d'intégrer un site au réseau Natura 2000, par son classement en Zone Spéciale de Conservation. L'annexe VI fixe les méthodes et moyens de capture et de mise à mort et les modes de transport interdits. Toutes les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats identifiées sur les sites font l'objet de fiches plus détaillées.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

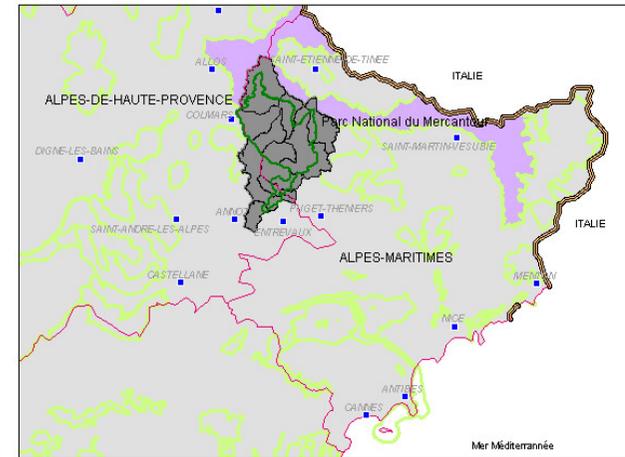
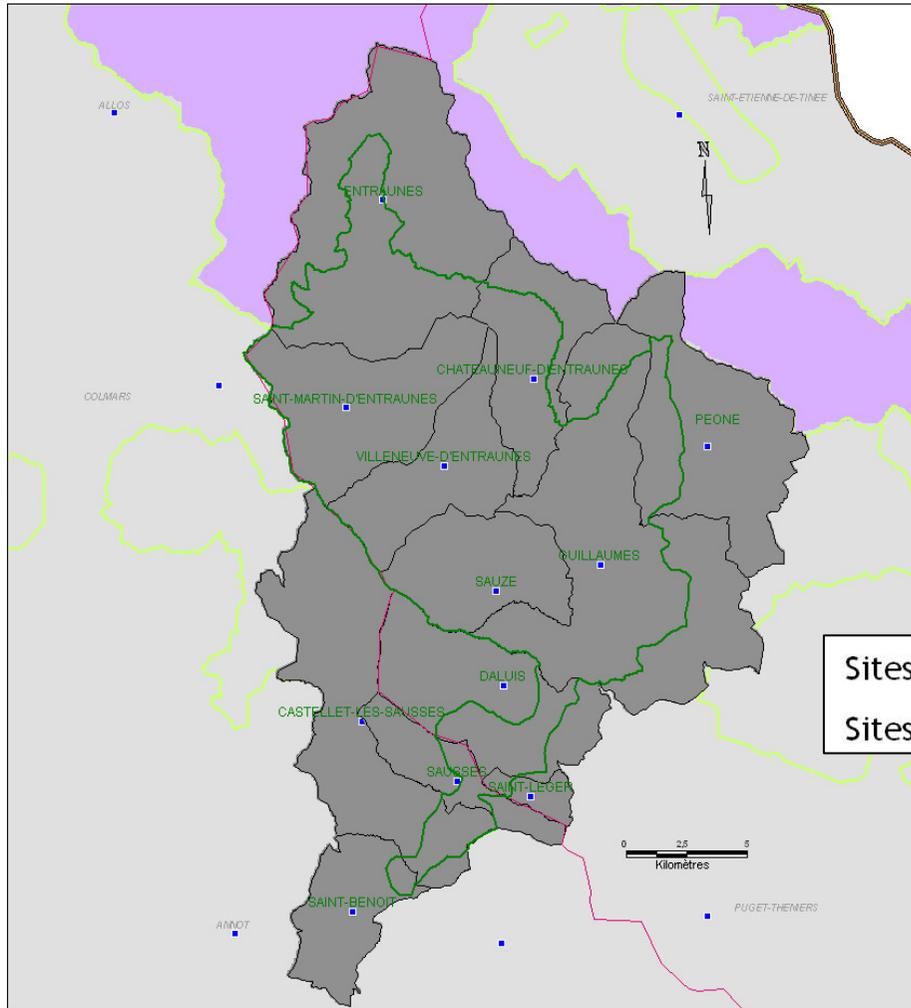
Natura 2000 dans la région PACA

PACA est une des régions françaises les plus riches en biodiversité. Le réseau Natura 2000 en PACA c'est 115 sites, soit plus de 30% de la surface régionale et 72% des communes de PACA territorialement concernées.

Carte 1 : localisation des sites

Sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses gorges de Daluis

Sources : CRIGE PACA, DREAL PACA, SIG CCCV 2009.



- Sites Natura 2000 FR 9301549 et FR 9301554 des Entraunes et de Castellet les Sausses/ gorges de Daluis
- Limites de Région
- Limite de Pays
- Limites de Département
- Communes des sites Natura 2000 FR 9301549 et FR 9301554
- Limites des sites Natura 2000 ZPS
- Zone de coeur du Parc national du Mercantour,

Sites directives « Habitats »
 Sites directive « Oiseaux »



FICHE D'IDENTITE DES SITES

Nom officiel du site Natura 2000 : **SITE À CHAUVES SOURIS DE CASTELLET-LES-SAUSSSES ET GORGES DE DALUIS**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : 06/1999

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9301554

Localisation du site Natura 2000 : Provence Alpes Côte d'Azur, Alpes Maritimes (06), Alpes de Haute Provence (04)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 3 428 ha

Préfet coordinateur : Alpes Maritimes

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Charles Ange GINESY, président de la Communauté de communes Cians Var

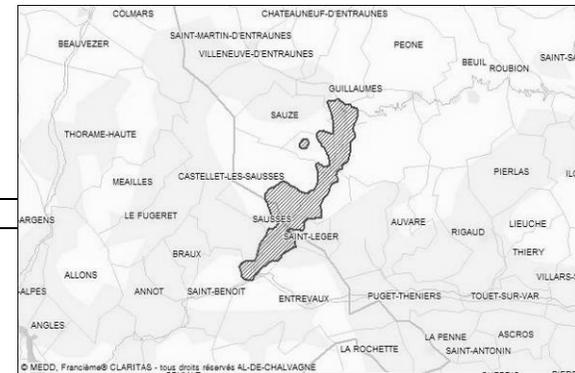
Structure porteuse : Communauté de communes Cians Var

Opérateur : Communauté de communes Cians Var

Prestataires techniques : Groupe Chiroptères Provence, ONF 06, Naturalia

Commissions ou groupes de travail : printemps 2010

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : (voir Annexe n°18)



Nom officiel du site Natura 2000 : **SITE À CHAUVES SOURIS DES ENTRAUNES**

Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC) : 02/2006

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel du site Natura 2000 : FR 9301554

Localisation du site Natura 2000 : Provence Alpes Côte d'Azur, Alpes Maritimes (06)

Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE : 19 796 ha

Préfet coordinateur : Alpes Maritimes

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob : M. Charles Ange GINESY, président de la Communauté de communes Cians Var

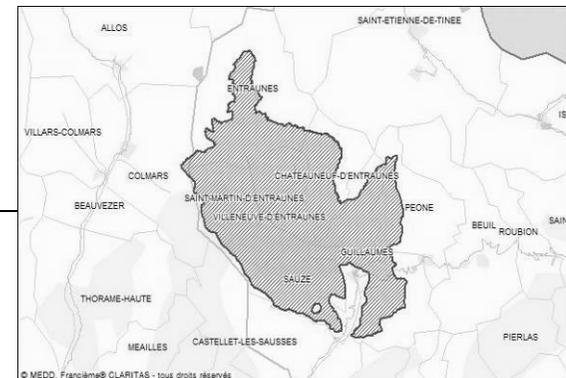
Structure porteuse : Communauté de communes Cians Var

Opérateur : Communauté de communes Cians Var

Prestataires techniques : Groupe Chiroptères Provence, ONF 06, Naturalia

Commissions ou groupes de travail : printemps 2010

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : (voir Annexe n°18)



RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°1 : DONNEES ADMINISTRATIVES

| Données administratives | Quantification | Qualification | Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données Structures ressources |
|-------------------------|-----------------|--|--|--|
| Régions | 1 | Provence-Alpes-Côte d'Azur | Partenaire possible des actions envisagées | CCCV |
| Départements | 2 | Alpes Maritimes(06) Alpes de Haute-Provence (04) | Conseils généraux, partenaires possibles des actions envisagées. Mise en place des espaces naturels sensibles (ENS) | CCCV |
| Communes | 12 | St Benoît, Castellet les Sausses, Sausses, St Léger, Daluis, Sauze, Guillaumes, Péone, Châteauneuf d'Entraunes, Villeneuve d'Entraunes, St Martin d'Entraunes, Entraunes | Importance de l'implication des élus dans l'élaboration du DocOb et dans sa mise en oeuvre : connaissance des enjeux, relais locaux... Propriétaires et maîtres d'ouvrage des actions les concernant. | CCCV |
| Habitants | 2 427 habitants | 5 hab. /km ² | Faible densité de population mais augmentation ces dernières années | INSEE |
| Parcs nationaux | 1 | Aire d'adhésion du Parc national du Mercantour pour 4 communes | La mise en place des sites est liée à l'existence du Parc qui devraient bénéficier du savoir faire acquis depuis des années en matière de gestion des espaces naturels. Elaboration de la charte du parc en cours | PNM |
| APPB | 1 | Zone du Collet de Sen à Châteauneuf d'Entraunes | Protection règlementaire du biotope d'un certain nombre d'espèces animales et réglemente les pratiques d'escalade, de survol aérien, les activités forestières, les extractions de matériaux, ainsi que les manifestations sportives et culturelles. | Commune de Châteauneuf d'Entraunes |
| ZNIEFF | 7 | 3 Zones de type I 4 Zones de type II | Périmètres reconnus comme présentant une valeur patrimoniale demandant une attention particulière. Ces zonages ont une valeur informative validée mais ne portent aucune réglementation. | DIREN |
| Sites classés | 2 | Le village de Castellet les Sausses : site inscrit, ruines du château de la reine Jeanne à Guillaumes : site classé | ZNS : la non constructibilité y est opposable aux collectivités signataires de la charte, permettant donc de protéger les sites naturels VBM : intégrée en grande partie dans la ZNS, elle définit les secteurs de plus fort intérêt écologique. | CCCV |
| Autres zonages connus | 1 | Zone importante pour les oiseaux : falaises calcaires | | PNM |
| Réserves de pêche | 7 | | | FDP |
| Réserves de chasse | 2 | | | FDC |
| SAGE, SDAGE | 1 | SDAGE Rhône Méditerranée Corse | | |
| Autres informations | 1 | DTA des Alpes Maritimes | | CG 06 |

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°2 : DONNEES SUR LES ACTIVITES HUMAINES ET L'OCCUPATION DU SOL

| Activités humaines et occupation du sol (1) | Code FSD des activités | Quantification | Qualification | Origine des données Structures ressources |
|---|--|---|--|---|
| Agriculture | 102, 140, 141 Localement : 170, 180, 190, 965, 976 | 27 éleveurs locaux 24 éleveurs transhumants 1 seul apiculteur en Bio | Population agricole âgée avec un fort renouvellement des générations à anticiper . Des installations d'agriculteurs assez rares avec des problèmes d'accès au foncier (prix élevés). Forte présence de l'élevage (ovin viande, bovin lait essentiellement, mais aussi apiculture, élevage équin, plantes aromatiques) mais forte déprise pastorale en cours pour les ovins qui affronte de nombreuses difficultés. Forte tradition de la transhumance et nombreux alpages . Quasiment pas de cultures. Très localement : châtaignes, truffe, plantes aromatiques, tulipes... Généralement des pratiques respectueuses de l'environnement : peu d'intrants et de traitements. Tendance à l'enfrichement des parcelles fortement morcelées en zone intermédiaire. Peu d'organisation collective : quelques GP, projet de création d'une AFA et relance d'une CUMA. | RGA ; Chambre d'Agriculture 06 ; Pays Vallées d'Azur Mercantour ; PNM ; CERPAM ; |
| Activité sylvicole | 160 | Forêts recouvrant 49% du territoire des sites . | Les grands types de boisements des sites sont : La futaie résineuse, le plus souvent de pins sylvestres, La futaie de feuillus, non exploitable, Le taillis de chêne pubescent, Le peuplement mélangé de feuillus et de résineux et Les peuplements clairs de mélèzes Peu d'exploitation forestière en raison de peuplements jeunes , d'une topographie difficile et de la qualité médiocre du bois. Problème des traitements contre la chenille processionnaire parfois encore utilisés pouvant impacter d'autres espèces non-cible. Il est également à noter un certain dépérissement des pins dû aux sécheresses successives de 2003-2005, signe possible d'une modification climatique. L'ONF, la RTM et Force 06 sont de plus en plus sollicités par les communes, les agriculteurs ou encore les chasseurs pour des prestations d'ouverture de milieux ou d'entretien suite à des perturbations naturelles . | ONF, CRPF, CCCV |
| Urbanisation | 400, 420, 423, 440, 508, 511, 701,790 | 1 gros village Guillaumes avec 700 hab. 25 permis en 2001 et 57 permis en 2006. 5 documents d'urbanisme | Géographiquement, l'urbanisation des sites est caractérisée par un fort enclavement . En été, la population double (jusqu'à quadrupler dans certaines communes) avec l'arrivée des résidents secondaires . Les habitants à l'année sont en légère augmentation notamment sur les villages au sud des sites, qui bénéficient d'un climat agréable et d'un accès plus rapide au littoral ce qui pose des problèmes non négligeables de gestion de l'assainissement et des déchets des communes. Les entreprises locales sur le territoire peu nombreuses sont généralement confrontées à un problème foncier. Quatre d'entre elles sont installées dans le lit du Var avec un impact paysager et sur les milieux notable. Ces entreprises sont également confrontées à l' élimination de leurs déchets inertes et au stockage en général des matériaux . | CCCV, DDE, Chambre métiers |
| Activité cynégétique | 230 Peut-être 243 | 14 sociétés de chasse dans chaque commune | Forte activité de chasse avec notamment des chasseurs venant de la côte. Lièvre, lapin, sanglier, chevreuil et cerf mais aussi chamois, perdrix, etc. Populations de petit gibier en diminution du fait de la fermeture des milieux. | fédération départementale des chasseurs |
| Pêche | 220 | 50 00 alevins de souche atl. déversés dans les rivières | Rares activités de pêche de loisir. | ONEMA, A.A.P.P.M.A fédération de pêche |
| Tourisme | 602, 608, 620, 621, 622, 623, 624, 626, 629, 690, 501 | Réseau dense de sentiers 53 structures d'hébergements (1 341 lits touristiques) 10 accompagnateurs de moyenne montagne | Principale activité économique des sites. Tourisme vert, assez diffus : randonnée pédestre et équestre, VTT, spéléologie (ponctuel), loisirs motorisés, canyoning et rafting, escalade, ski de piste (Val Pelens 2 téléskis) et de randonnée. Sites les plus fréquentés : point sublime, col des champs, lac d'Estenc, villages. Le tourisme se concentre essentiellement durant les mois de juillet et août avec un pic pour le week-end du 15 août ainsi que pendant la saison hivernale. | PNM, Portes du Mercantour, Maison de Pays de Puget Théniers |
| Projets | | | Consolidation des aménagements de la station de Val Pelens, Remise au gabarit de la route des gorges, Aménagement de la grotte du Chat à Daluis, Création de microcentrales (5), Création d'une ZA aux Sagnettes, Création d'un plan d'eau dans le lit du Var à Villeneuve d'Entraunes. | CCCV |

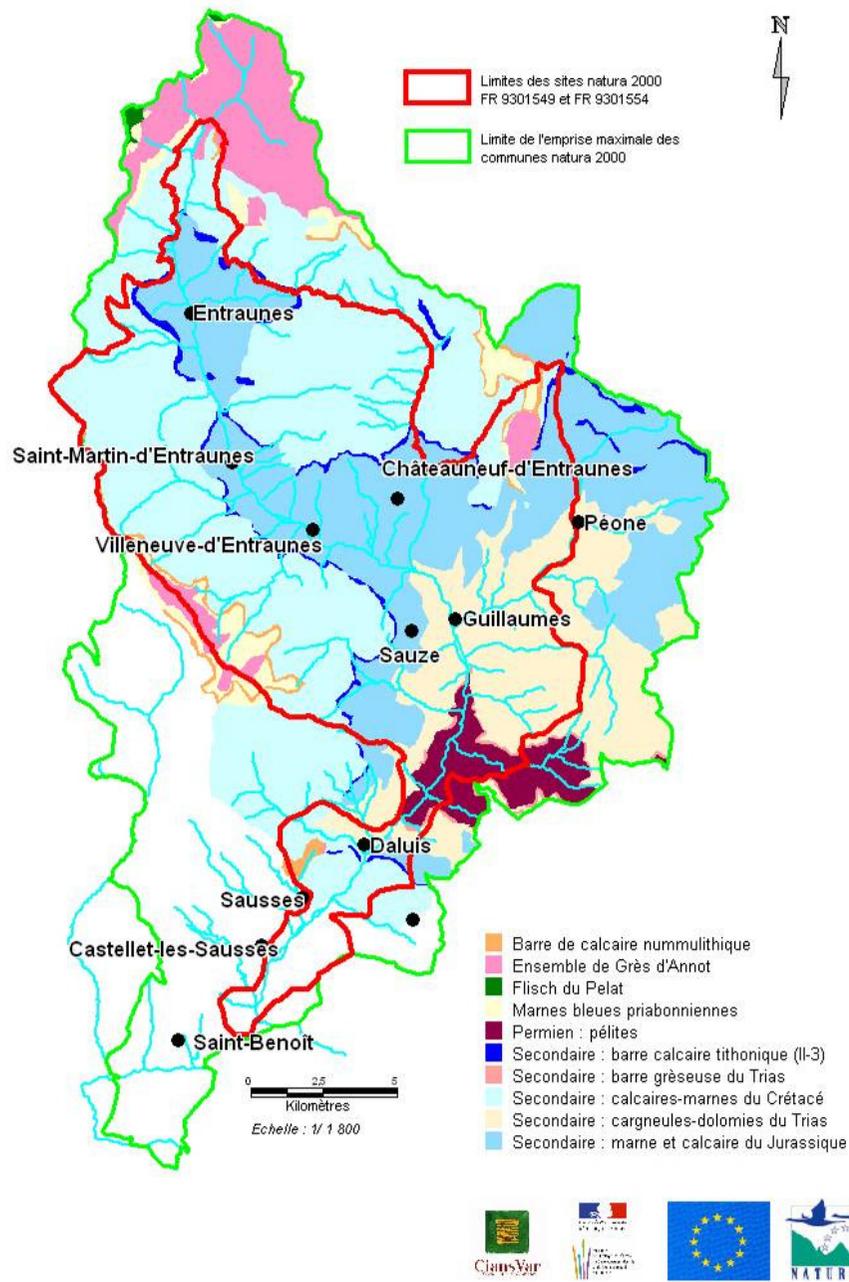
(1) Nomenclature FSD en annexe

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°3 : DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

| Données abiotiques générales | Quantification | Qualification | Origine des données/ Structures ressources |
|------------------------------|--|---|---|
| Géologie | | <p>Le site des gorges du Haut Var est un paysage exceptionnel de « canyon. Le Var qui prend sa source quelques kilomètres plus en amont a creusé son lit sur plus de 900m dans de spectaculaires pérites rouges du Permien. Reconnu comme un site minéralogique d'intérêt international.</p> <p>En amont, au-dessus de ces gorges, on entre dans un domaine proprement alpin, les sédiments marno-calcaires, particulièrement érosifs, ont été modelés par les glaciers donnant au relief un aspect plus doux. Il faut aussi citer comme caractéristique géologico-paysagère de la haute vallée du Var cette magnifique chaîne de falaises calcaires ocre. Autour du village de Péone, les reliefs ruiniformes dits pénitents, et appelés localement « Demoiselles » sont faits de cargneule à l'aspect carié. D'autres types de sédiments accumulés au cours des aires géologiques sont les marnes noires qui forment des « roubines ». Les plus hauts sommets du Val d'Entraunes culminent à plus de 2 500 mètres. Ils sont pour certains constitués de roches sédimentaires de l'âge tertiaire : les grès d'Annot</p> | PNM |
| Hydrologie et hydrographie | <p>1 rivière principale : le Var qui prend sa source dans les sites De nombreux petits affluents directs</p> | <p>Direction Nord-Sud. De nombreux bassins versants cumulés de leurs petits affluents directs. Cours d'eau, typiquement méditerranéens, présentant un fonctionnement hydrologique avec des variations saisonnières de débits très importantes (étiages sévères, voire assecs l'été et crue potentiellement torrentielle en hiver).</p> | PNM |
| Climat | <p>40 % des précipitations sont à usage végétal 2 mètres de neige par an au-dessus de 2200 m Fort ensoleillement</p> | <p>Le climat est de type montagnard à caractère méditerranéen, c'est à dire à été chaud et à hiver doux et sec avec un régime de précipitation sous forme d'averse</p> | PNM |
| Pédologie | | <p>Globalement, les terrains en pente retiennent peu les sols.</p> | PNM |
| Topographie | <p>Altitude maximale au niveau 2747m Sommet de la Frema Points les plus bas 530m à Pont de Gueydan.</p> | <p>Globalement, relief de vallée glacière enclavée, fermée par des gorges au sud et des cols à l'est, l'ouest et le nord d'où la présence de nombreuses espèces endémiques. Dans le Val d'Entraunes, de part et d'autre du Var, s'étend un paysage de bocage, de prairies de fauche et, plus haut, se dressent les aiguilles calcaires de Pelens.</p> | PNM |
| Autres informations | <p>1 PIDA Service RTM important</p> | <p>Risques naturels importants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avalanches • Mouvements de terrains en général : effondrements, ravinements, glissements et chutes de pierres • Incendies surtout sur les communes du Sud | PNM |

Carte 3 : la géologie

Sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses gorges de Daluis



Sources : BRGM, PNM, IGM, DIREN PACA, SIG CCCV 2009.



Marnes noires



Damoiselles de Péone



Pélites rouges

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°4 : GRANDS MILIEUX

| Grands milieux (1) | % recouvrement du site (2) | État sommaire (3) | Principaux habitats d'intérêt communautaire concernés (4) | Principales espèces d'intérêt communautaire concernées (4) | Principales menaces ou compatibilités en lien avec les tendances naturelles et les activités humaines (4) | Origine des données/ Structures ressources |
|--------------------|----------------------------|-------------------|---|--|---|--|
| Forêts | 49% | moyen | 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du <i>Cephalanthero</i> - <i>Fagion</i> *9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i> *91E0 *Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) 92A0 Forêts galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i> 9420 Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i> 9430 *Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire) | Petit rhinolophe Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein Buxbaumie verte Loup gris Lucane cerf-volant | Entretien des vergers, truffières et châtaigneraies Présence d'îlots de forêts mûres et d'arbres âgés isolés Gestion forestière favorisant une stratification et une diversité maximale des essences Abandon des rémanents et conservation des arbres morts Certaine ouverture de milieu effectuée par brûlage ou gyrobroyage de façon raisonnée Multiplication des pistes pour l'exploitation des coupes au rapport parfois faible qui peuvent entraîner un impact paysager négatif et une perturbation du milieu importante Coupes rases, Peu ou pas de gros bois (> 70cm) dans les peuplements exploités | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Landes | 26% | moyen | 4060 Landes alpines et boréales 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux 5110 Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion</i> p.p) 5210 Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. | Petit rhinolophe) Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein Damier de la Succise | Pacage Brûlage ou gyrobroyage effectué sur les milieux d'IC | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Grottes et cavités | <1% | moyen | 8310 Grottes non exploitées par le tourisme | Petit rhinolophe Grand rhinolophe, Petit murin Murin de Bechstein, Spélerpès de Strinati | Dérangement et sur-fréquentation | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Terres nues | 11% | bon | 8110 Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (<i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i>) 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (<i>Thlaspietea rotundifolii</i>) 8130 Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles 8210 Pentas rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique 8220 Pentas rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique | Petit rhinolophe Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein Ancolie de Bertoloni Damier de la Succise | Dégradation par les courses VTT Dégradation par le pacage | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |

| | | | | | | |
|---------------------------------|-----|----------------|---|---|---|---------------------------|
| Prairies de fauche et pâturages | 13% | moyen | *6110 *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines *6210 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) - * Site d'Orchidées remarquables *6230 * Formations herbacées à Nardus riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de Molinio-Holoschoenion 6430 Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 6520 Prairies de fauche de montagne | Petit rhinolophe Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein Ecaille chinée Loup gris | Entretien des prés de fauche Entretien raisonné des milieux ouverts et semi-ouverts Dérangement des galliformes de montagne et impact sur la reproduction Dégradation de certaines stations d'espèces particulières Utilisation de certains produits sanitaires et phytosanitaires et particulièrement traitements antiparasitaires Perturbations du comportement naturel des espèces causées par l'agrainage fixe | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Haies | <1% | moyen | « sans objet » | Petit rhinolophe Grand rhinolophe, Petit murin Murin de Bechstein Damier de la Succise | Entretien des haies | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Rivières | <1% | moyen | 3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée 3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Myricaria germanica 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à Salix elaeagnos | Petit rhinolophe Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein | Réalisation des ouvrages de corrections torrentiels en béton sur les sites, alors que le bois pourrait être privilégié Dérangement, piétinement, Pollution des cours d'eau par les infiltrations d'eaux usées non traitées, Comblement des vallons avec des déchets de terrassement, Pollution chimique et bactériologique des cours d'eau, des nappes phréatiques, du sol, par les décharges sauvages, Perturbation du milieu aquatique au niveau des microcentrales (diminution du débit en aval, hausse de la température de l'eau, etc.) | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Zones humides | <1% | moyen | *7220 *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion) 7230 Tourbières basses alcalines | Petit rhinolophe Grand rhinolophe, Petit murin Murin de Bechstein Spélerpès de Strinati, Ecaille chinée | Pollution de certains captages d'eau | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |
| Zones urbanisées | <1% | « sans objet » | « sans objet » | Petit rhinolophe Grand rhinolophe Petit murin Murin de Bechstein | Entretien général d'éléments paysagers structurants : cabanons, murets, terrasses, Limitation de l'impact des activités humaines, Mitage du milieu naturel et destruction des corridors écologiques, Modification du lit du Var du fait de l'installation d'entreprises BTP, Pollution du milieu à cause du salage des routes en hiver, Destruction des gîtes à chauves-souris lors des travaux | CCCV, GCP, ONF, Naturalia |

(1) En lien avec les grands milieux décrits dans le FSD

(2) Estimation globale en ha, km, % ou mentions « données non disponibles » ou « sans objet »

(3) Bon, moyen, mauvais ou mention « sans objet »

(4) Liste non exhaustive ou mention « sans objet »

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°5 : HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL

| Habitats et espèces d'intérêt patrimonial | Quantification | Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000 | Origine des données/ Structures ressources |
|---|---|--|--|
| Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 | 22 habitats d'IC et 9 habitats PR | Présence de plusieurs habitats d'intérêts communautaires dont certains remarquables au niveau local (cf. tableau page suivante). | ONF |
| Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 | 5 mammifères dont 4 chauves-souris 2 espèces veg. 1 amphibien 3 invertébrés terrestres 2 poissons | Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Petit murin, Murin de Bechstein, (+grotte la Lare : Rhinolophe euryale, Grand murin, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échanquées), Loup gris, Ancolie de Bertoloni, Buxbaumie verte, Spéléropès de Strinati, Ecaïlle chinée, Damier de la Succise, Lucane cerf-volant, Blageon, Barbeau méridional | ONF, GCP, Naturalia |
| Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43 | 6 espèces | Ancolie des Alpes, Lézard des murailles, Lézard vert, Sphinx de l'Argousier, Azuré du Serpolet, Apollon | ONF, GCP, Naturalia |
| Espèces de l'annexe V de la directive 92/43 | 3 espèces | Gentiane jaune, Lis turban, Arnica des montagnes | ONF, GCP, Naturalia |
| Les autres espèces végétales | 14 LN, 8 LR, 8 Arr. Pref., 28 endémiques, 3 limites aire disjonction, 5 raretés régionales | Adonis des Pyrénées, Aster amelle, Bérardia laineux, Epipogon sans feuilles, Panicaut blanc des Alpes, Gagée des prés, Sainfoin de Boutigny, Berce naine, Inule variable, Pivoine officinale, Primevère marginée, Pulsatille de Haller, Rhapsodique à feuilles d'aunée, Massette naine, Cardamine à feuilles d'asaret, Cléistogène tardif, Orchis, ensanglanté, Joubarbe d'Allionii, Clandestine écaïlleuse, Grémil confondu, Minuartie des rochers, Moloposperme du Péloponnèse, Genépi des glaciers, Genépi jaune, Dauphinelle douteuse, Fritillaire du Dauphiné, Lis orangé, Lis martagon, Narcisse des poètes, Myrtille, Ail à fleurs de narcisse, Androsace de Chaix, Chou recourbé, Campanule, alpestre, Campanule de Bologne, Campanule de Fritsch, Campanule à racine épaisse, Campanule à corolle droite, Carex de Tende, Chardon litigieux, Ligustique fausse férule, Œillet œil de paon, Œillet à tige courte, Fétuque dimorphe, Fétuque à chaumes rudes, Fritillaire à involucre, Galéopsis de Reuter, Benoîte rampante, Avoine toujours verte, Avoine sétacée, Hormatophylle à feuilles d'halimium, Nigritelle de Cornelia, Odontites de Provence, Pavot, rangé, Prunier de Briançon, Rhinanthus pseudo-antique, Scrophulaire de Provence, Scrophulaire printanière, Joubarbe des sols calcaires, Sénéçon d'oria, Sésélie argentée, Téléphium d'Imperato, Germandrée luisante, Thyméléée dioïque, Véronique d'Allioni, Violette du Mont Cenis | ONF |
| Les autres espèces animales | | Murin de Daubenton, Murin de Natterer, Murin à Moustaches, Murin de Brandt, Murin d'Alcathoé, Noctule de Leisler, Grande Noctule, Sérotine commune, Sérotine bicolore, Sérotine de Nilsson, Pipistrelle commune, Pipistrelle de Kuhl, Vespère de Savi, Oreillard gris, Oreillard roux, Molosse de Cestoni, Calopteryx xanthostoma, Cordulegaster, oltonii, immaculifrons, Barbitistes serricauda, Ephippiger terrestris, Pieris mannii, Scolitantides orion, Leptidea uponcheli, Scolitantides orion, Polyommatus amandus, Mellicta dejone, Zerynthia rumina, Pyrgus sidae, Zygaena, evadensis, Zygaena brizae vesubiana, Chorthippus binotatus daimeii, Carcharodus lavatherae, Carabus solieri, Solatopupa cianensis, Macularia saintyvesi, etc. | GCP, Naturalia |
| Les autres espèces chassées | | Sangliers, cerfs, chevreuils, chamois, lagopèdes, tétras-lyre, perdrix bartavelle, lièvre, etc. | CCCV |
| Les autres espèces pêchées | | Truite fario, etc. | CCCV |

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°6 : HABITATS NATURELS DE L'ANNEXE I DE LA DIRECTIVE 92/43

| Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1) | Code UE | Surface couverte par l'habitat (ha) | Structure et fonctionnalité | Enjeu local conservation | Valeur patrimoniale globale | Origine des données / Structures ressources |
|---|--------------|-------------------------------------|---|--------------------------|-----------------------------|---|
| Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée | 3220 | 464,7 | Habitat collinéen original, bien caractérisé par la présence de plantes montagnardes et subalpines, descendues à basse altitude par avalaison. Habitat potentiel pour le Sphinx de l'Argousier. | Moyen | Forte | ONF |
| Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i> | 3230 | 1,6 | Habitat rare sur le site et couvrant une surface faible. Potentiellement menacé par des aménagements dans le lit du Var (ouverture de gravière, barrage hydro-électrique, endiguement). | Fort | Forte | ONF |
| Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i> | 3240 | 2,9 | Habitat peu représenté sur le site ou sous-observé, potentiellement menacé par des aménagements ou une modification du régime hydrique du Var. | Faible | Moyen | ONF |
| Landes alpines et boréales | 4060 | 16,3 | Habitat rare sur le site mais non menacé. | Faible | Faible | ONF |
| Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux | 4090 | 1083,1 | Habitat répandu sur le site, représenté par des pelouses écorchées et des landes qui en dérivent dynamiquement. Faible colonisation forestière. | Moyen | Forte | ONF |
| Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses | 5110 | 263,3 | Habitat répandu dans les Gorges de Daluis, non menacé au vu des conditions stationnelles. | Faible | Faible | ONF |
| Matorrals arborescents à <i>Juniperus</i> spp. | 5210 | 145,5 | Matorral à genévrier rouge assez répandu. Matorral à genévrier oxycèdre et à genévrier commun ponctuels. Habitat potentiellement menacé par les incendies. | Faible | Moyenne | ONF |
| *Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i> | *6110 | < 1 | Habitat ponctuel, le plus souvent primaire. Sous-inventorié sur le site, mais non menacé. | Faible | Forte | ONF |
| Pelouses calcaires alpines et subalpines | 6170 | 1776,7 | Habitat très bien représenté sur le site des Entraunes, regroupant plusieurs groupements végétaux à la flore diversifiée. Potentiellement menacé par la déprise pastorale à l'étage subalpin (colonisation des pelouses par le mélèze). | Moyen | Forte | ONF |
| Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) | *6210 | 1851,3 | Habitat très bien représenté, couvrant une grande surface, floristiquement riche (notamment orchidées). Potentiellement menacé par le déclin des pratiques pastorales (pâturage, fauche). | Fort | Forte | ONF |
| * Formations herbacées à <i>Nardus</i> riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) | *6230 | 132,1 | Habitat peu étendu sur le site des Entraunes. Potentiellement menacé par la déprise pastorale. | Moyen | Moyenne | ONF |
| Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de <i>Molinio-Holoschoenion</i> | 6420 | 0,2 | Habitat rare et ponctuel, à flore ordinaire. | Moyen | Forte | ONF |
| Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin | 6430 | < 1 | Habitat assez rare et ponctuel, certainement sous-inventorié. Peu menacé. | Moyen | Forte | ONF |
| Prairies de fauche de montagne | 6520 | 284,3 | Habitat moyennement répandu sur le site, Potentiellement menacé par le déclin des pratiques pastorales (fauche). | Fort | Moyenne | ONF |
| *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>) | *7220 | < 1 | Habitat rare ou sous-inventorié, et de nature fragile, pouvant abriter des espèces invertébrées rares. | Moyen | Forte | ONF |
| Tourbières basses alcalines | 7230 | 1,1 | Habitat rare sur le site ou sous-inventorié, fragile. | Moyen | Très forte | ONF |

| | | | | | | |
|--|--------------|--------|--|--------|---------|-----|
| Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (Androsacetalia alpinae et Galeopsietalia ladani) | 8110 | 61,8 | Habitat localisé sur les affleurements de grès d'Annot, floristiquement pauvre. Non menacé. | Faible | Moyenne | ONF |
| Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietalia rotundifolii) | 8120 | 801,4 | Habitat moyennement répandu sur le site, abritant plusieurs espèces végétales patrimoniales. Non menacé. | Moyen | Forte | ONF |
| Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles | 8130 | 1238,4 | Habitat très répandu sur le site, non menacé. | Faible | Moyenne | ONF |
| Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique | 8210 | 654,1 | Habitat répandu sur le site, de l'étage supraméditerranéen à alpin, sur calcaire ou péliques rouges. Présence de plusieurs espèces végétales protégées, endémiques ou en limite d'aire. Non menacé. | Moyen | Forte | ONF |
| Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique | 8220 | 9,65 | Habitat localisé sur les affleurements de grès d'Annot, floristiquement pauvre. Non menacé. | Faible | Forte | ONF |
| Grottes non exploitées par le tourisme | 8310 | ? | Habitat moyennement répandu, abritant des espèces animales de la directive Habitats (chauve-souris, spélépès brun). Peut faire l'objet de surfréquentation | Fort | Forte | ONF |
| Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero - Fagion | 9150 | 64,1 | Habitat rare et localisé sur la commune de Castellet-les-Sausses. Peut faire l'objet d'exploitation sylvicole. | Moyen | Forte | ONF |
| *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion | *9180 | 2,6 | Habitat rare sur le site ou sous-inventorié. Abrite une espèce végétale de la directive Habitats (Buxbaumie verte). Non menacé. | Moyen | Forte | ONF |
| *Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) | *91E0 | 2,8 | Habitat linéaire peu étendu en surface, présents dans des vallons souvent peu accessibles. | Fort | Forte | ONF |
| Forêts galeries à Salix alba et Populus alba | 92A0 | 4,5 | Habitat cantonné au lit du var sur des terrasses alluviales. Directement menacé par d'éventuels aménagements. | Fort | Moyenne | ONF |
| Forêts alpines à Larix decidua et/ou Pinus cembra | 9420 | 467,5 | Habitat moyennement étendu et potentiellement à haute naturalité sur le site des Entraunes car parfois peu accessible. Présente un intérêt fort notamment pour l'avifaune (galliformes). Non menacé. | Moyen | Forte | ONF |
| *Forêts montagnardes et subalpines à Pinus uncinata (* si sur substrat gypseux ou calcaire) | 9430 | 134,8 | Habitat localisé sur la commune de Péone, pour partie potentiellement à haute naturalité car peu accessible et pas exploité depuis 1946. Non menacé. | Fort | Moyenne | ONF |

(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

Les sites présentent globalement un **état de conservation satisfaisant** mais variable au niveau spatial et selon le type d'habitats. Dans le détail, 77,5 % de la surface couverte par des habitats d'intérêt communautaire ou prioritaires est dans un bon état de conservation, 2,1 % de cette surface est dans un état de conservation moyen, et 21,1 % de cette surface est dans un état de conservation inconnu.

Les causes influençant la conservation de ces habitats sont multiples :

En ce qui concerne les habitats de l'hydrosystème, notamment les ripisylves les aménagements et dépôts de matériaux dans le lit majeur du Var entraînent une dégradation de la ripisylve (92A0).

Les habitats de pelouses et landes montagnardes et subalpines peuvent être affectés par le surpâturage bovin ou ovin et le surpiétinement qui lui est associé affectent différents habitats de pelouses subalpines : pelouses calcicoles subalpines (6170, 6230), prairies montagnardes (6520). Au contraire, le déclin des pratiques pastorales se traduit par la colonisation des pelouses calcicoles à brome érigé (6210) par des ourlets herbacés à *Brachypodium pinnatum* et des fourrés arbustifs ou encore par la colonisation des habitats de pelouses subalpines (6170, 6210) par des essences arborées : mélèze, pin sylvestre...

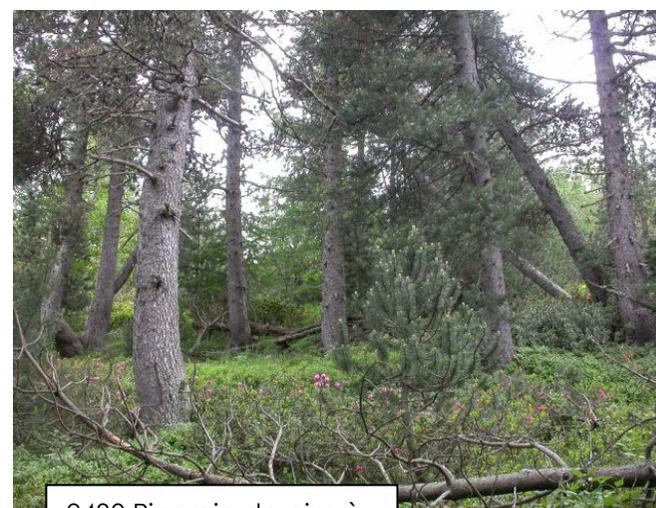
Enfin, pour ce qui est des habitats forestiers, l'exploitation sylvicole entraîne en général une raréfaction des très gros arbres, des arbres âgés et du bois mort au sol, biotopes de nombreuses espèces animales d'intérêt patrimonial (chauve-souris notamment).



6210 Pelouse à brome érigé



8120 Eboulis calcaire alpin



9430 Pineriaie de pins à crochets sur calcaire

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°7 : ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE CHIROPTERES L'ANNEXE II

| Nom des espèces d'IC | Nom commun de l'espèce | Code UE | Estimation de la population | Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | État de conservation à l'issu de l'inventaire | État de conservation à l'échelle biogéographique | Origine données |
|----------------------------------|-----------------------------|---------|--|---|--|---|-----------------|
| <i>Rhinolophus hipposideros</i> | Petit rhinolophe | 1303 | En reproduction : 52 gîtes et environ 790 individus | Espèce fonctionnant en méta-populations. Nécessité d'une densité importante de cabanons et bâtiments inoccupés, présence de sites cavernicoles calmes. Habitats : ripisylves, chênaies, éboulis. | Moyen à bon : bon concernant l'importance de la population et la qualité des habitats présents, moyen concernant les menaces | Critique : au regard des baisses d'effectifs et de dégradation des gîtes et des habitats (dont corridors). | GCP |
| <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> | Grand rhinolophe | 1304 | En reproduction (50 individus), hibernation et transit. | Nécessité d'une densité importante de bâtiments inoccupés, de sites cavernicoles naturels ou artificiels chauds et calmes. Habitats : bocages, boisements, pâturages | Critique : très peu de gîtes connus. Menaces importantes sur les gîtes cavernicoles. | Critique : disparition de gîtes, dégradation des habitats (dont corridors). | GCP |
| <i>Miniopterus schreibersi</i> | Minioptère de Schreibers | 1310 | En reproduction (effectif estimé à 70), en transit et hibernation. | Espèce strictement cavernicole utilisant des cavités naturelles ou artificielles variées et non dérangées. | Critique : très peu de gîtes connus. Menaces importantes sur les gîtes cavernicoles. | Critique : dégradation des gîtes cavernicoles et dégradation des habitats | GCP |
| <i>Myotis emarginatus</i> | Murin à oreilles échanquées | 1321 | En reproduction (80 individus estimés), un unique gîte connu sur les sites | Espèce aux exigences de gîtes proches du Grand rhinolophe. Habitats : boisements, ripisylve, pâturages | Critique : très peu de gîtes connus, menaces importantes sur les gîtes cavernicoles. | Critique : disparition des gîtes, dégradation des habitats (dont corridors) | GCP |
| <i>Myotis myotis</i> | Grand murin | 1324 | Présent régulièrement sur un site cavernicole. Statut et effectif inconnus. | Exigences en gîtes en bâtiments (souvent églises) et cavernicoles. Habitats : boisements et bois clairs, prairies de fauche, pelouses. | Inconnu. Probablement critique au regard des menaces sur les gîtes | Moyen : espèce régulièrement observée, néanmoins tendance généralisée à la dégradation des gîtes (bâtiment, cavernicole) et des habitats. | GCP |
| <i>Myotis blythii</i> | Petit murin | 1307 | En reproduction (700 individus) probable et en transit. | Espèce cavernicole nécessitant une densité importante de gîtes calmes aux conditions variées. Habitats : pelouses, prairies pâturées, steppes. | Critique : très peu de gîtes connus. Menaces importantes sur les gîtes cavernicoles. | Critique : espèce rare en montagne, plus liée à la zone méditerranéenne. | GCP |
| <i>Rhinolophus euryale</i> | Rhinolophe euryale | 1305 | Une seule observation sur le site. Population inconnue | Espèce cavernicole utilisant des cavités naturelles ou artificielles variées et non dérangées. | Inconnu. Probablement critique au regard des menaces sur les gîtes. | Très critique : espèce quasiment éteinte en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. | GCP |
| <i>Myotis bechsteini</i> | Murin de Bechstein | 1323 | 2 observations aux abords du site, aux cabanes de Sanguinières et à Entrevaux. Statut et effectifs inconnus. | Espèce forestière nécessitant une grande diversité en gîtes forestiers. Fonctionnement estival en méta-population. Nécessite également des gîtes cavernicoles variés et non dérangés pour l'hibernation et le swarming. Habitats : boisements, ripisylve, haies, clairières | Inconnu. Probablement critique au regard de la faible disponibilité en gîtes cavernicoles ou forestiers favorables. | Très critique, espèce extrêmement rare en montagne. | GCP |

Les enjeux identifiés sur le site sont la conservation des populations de Chiroptères, et notamment du **Petit rhinolophe**, ainsi que le renforcement local des espèces : Grand rhinolophe, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Grand murin et Petit murin.

Étant donnée l'écologie particulière des Chiroptères, il est nécessaire de maintenir en enjeu prioritaire la **mise en place d'un réseau pérenne de gîtes** avec constitution de noyaux durs fermement protégés :

1. en bâtiments pour le Petit rhinolophe, ce qui profite également au Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Grand murin.
2. cavernicoles pour le Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échancrées, Rhinolophe euryale, Grand murin et Petit murin.
3. forestiers pour le Murin de Bechstein, la Barbastelle d'Europe et un grand nombre d'espèces DHIV, rares et protégées.

Ces gîtes doivent assurer les fonctions de reproduction, hibernation et transit de ces espèces fragiles.

La conservation de ces espèces ou l'amélioration des conditions pour leur cycle vital se traduit pas la **conservation des habitats d'espèces** (lieux de reproduction, chasse, nidification, etc.). Les enjeux forts sont :

- conservation des bâtiments ruraux et des sites souterrains à chauves-souris
- conservation des secteurs de peuplement forestier mûre et d'arbres à gîtes même isolés (forêts et ripisylves)
- conservation des grottes préservées de la fréquentation aux périodes sensibles
- conservation des milieux ouverts (prairies, pâtures et milieux rocheux)
- conservation de la mosaïque paysagère, des milieux boisés méditerranéens avec des forêts feuillues et mixtes structurées et stratifiées, des corridors (haies et linéaires boisés)
- conservation d'une ressource alimentaire saine
- conservation des zones humides (mare et rivière, avec végétation associée)



Petit Rhinolophe



Murin à oreilles échancrées



Murin de Bechstein

RAPPORT DE PRESENTATION : DIAGNOSTIC / TABLEAU N°8 : AUTRES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DE L'ANNEXE II

| Nom des espèces d'IC | Nom commun de l'espèce | Code UE | Estimation de la population | Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce | État de conservation à l'issu de l'inventaire | État de conservation à l'échelle biogéographique | Origine des données |
|---------------------------------|------------------------|---------|---|---|--|--|---------------------|
| <i>Buxbaumia viridis</i> | Buxbaumie verte | 1386 | 25 sporophytes observés en 2009 (5 environ par stations) | Espèce forestière se développant sur bois pourrissant d'essences résineuses, assez répandu sur le site. La plupart des forêts où elle est présente font l'objet d'une exploitation sylvicole (FC d'Entraunes, FC de Villeneuve-d'Entraunes) | <u>Méconnu</u> : mousse saprolognigole liée aux vieilles forêts de conifères de l'étage montagnard. Sa répartition exacte en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est encore imparfaitement connue, et sa fréquence sous-estimée. L'espèce semble assez peu répandue sur le site. | Aire de répartition occupant l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux, comprenant tous les secteurs montagneux depuis les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et le centre de la Corse. | ONF |
| <i>Aquilegia bertolonii</i> | Ancolie de Bertoloni | 1474 | près de 200 individus ont été observés (2009). + 13 stations auparavant. | Espèce des terrains rocaillieux calcaires (éboulis, mélézeins montagnards de pente, talus de routes). | <u>Bon</u> : Elle est bien présente sur le site d'Entraunes, ses biotopes de prédilection étant assez nombreux. | Espèce endémique liguro-provençale, de l'Apennin toscan au Diois. Les populations sont très disjointes dans les différents départements de l'aire de répartition. | ONF |
| <i>Speleomantes strinatii</i> | Spélerpès de Strinati | 1994 | Localisé. Connaissance insuffisante de son aire de répartition dans les sites | Localisé. Cavités naturelles ou artificielles. Connaissance insuffisante de son aire de répartition dans les 2 sites N2000. | <u>Méconnu</u> : Possible phase de colonisation en cours via la vallée du Var | Endémique : Sud-est de la France (Alpes-Maritimes) et Nord-ouest de l'Italie. | Naturalia |
| <i>Euplagia quadripunctaria</i> | Ecaille chinée | 1078 | Largement répartie et commune sur les deux sites | Largement répartie et commune sur les 2 sites. Fonds de vallons boisés et frais, jardins, prairies et pelouses jusqu'à 2 000m. | <u>Bon</u> | Largement répartie et commune en Europe comme en PACA | Naturalia |
| <i>Euphydryas aurinia</i> | Damier de la Succise | 1065 | Localisé à la faveur des habitats de pelouses et de lisières forestières | Localisé à la faveur des habitats de pelouses et de lisières de forestières. Milieux xériques. | <u>Bon à localement défavorable</u> : en raison de la tendance à la fermeture de certains habitats prairiaux | Largement réparti en Europe. Régulier voire localement commun en PACA | Naturalia |
| <i>Canis lupus</i> | Loup gris | 1352 | Présence de plusieurs meutes aux abords des sites Fréquentation de la zone | Présence de plusieurs meutes aux abords des sites N2000. Fréquentation de la zone. Capable d'occuper une large gamme d'habitats. | <u>Bon</u> | Espèce en cours de recolonisation en Europe de l'ouest. | Naturalia |
| <i>Lucanus cervus</i> | Lucane cerf-volant | 1083 | Présence régulière sur la zone à la faveur des îlots boisés âgés | Présence régulière sur la zone à la faveur des îlots boisés âgés. Chêne mais aussi châtaignier, cerisier, frêne, tilleul, etc. | <u>Bon</u> | Espèce largement répartie et régulière sur la quasi-totalité de PACA | Naturalia |
| <i>Barbus meridionalis</i> | Barbeau méridional | 1138 | Présent dans le Var jusqu'aux environs de Guillaumes | Espèce du pourtour méditerranéen, préfère des eaux bien oxygénées et fraîches, adaptée à des assèchements partiels du lit et à des crues violentes saisonnières. | <u>Méconnu</u> | L'espèce occupe le nord-est de l'Espagne et la région méditerranéenne française. | ONEMA |
| <i>Leuciscus Soufia</i> | Blageon | 1131 | Présent dans le Var jusqu'aux environs de Villeneuve d'Entraunes | Le biotope du Blageon est constitué par des eaux claires et courantes, avec substrat pierreux ou graveleux, et correspond à la zone à ombre. | <u>Méconnu</u> | Globalement en régression en Europe, on le trouve en région PACA dans la Durance et dans les fleuves côtiers méditerranéens descendant des Alpes. | ONEMA |

Deux espèces se détachent de cette analyse en termes d'enjeu fort de conservation :

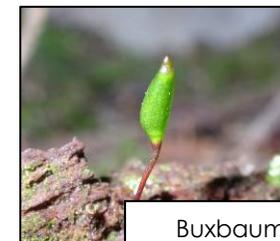
La **Buxbaumie verte**, elle a été rencontrée principalement dans des forêts à dominance de sapin, mais aussi dans une forêt de ravin, sur tronc de pin sylvestre. La présence de *la Buxbaumie* est conditionnée par la quantité de bois mort pourrissant disponible au sol. L'activité forestière peut être préjudiciable à l'espèce, par l'enlèvement des souches et troncs morts, ainsi que par la création d'éclaircies trop grandes dans le couvert forestier, qui amène un assèchement du milieu par une mise à la lumière. On peut la considérer comme une espèce parapluie, caractéristique de milieux biologiquement riches et assez rares sur les sites. C'est pourquoi, l'enjeu de conservation de cette espèce est fort.

L'importance de la Haute Vallée du Var pour la conservation de **Spélerpès de Strinati** est à noter. Les stations identifiées à l'issue de ce travail constituent les éléments les plus occidentaux de l'aire de répartition naturelle de l'espèce. L'hypothèse d'une éventuelle colonisation récente de la zone par l'espèce peut être envisagée bien que les éléments bibliographiques soient peu nombreux et relativement récents (Ewald, 1996). Les disponibilités en habitat sont nombreuses et concernent aussi bien des sites naturels (cavités, avens, falaises avec suintement) qu'anthropisés (mines, caves de particuliers, fontaines,...). Plusieurs facteurs défavorables peuvent à court terme menacer les différentes stations (développement des activités de loisir en cavités, destruction de certaines mines pour raison de sécurité,...). De plus, les effectifs par station semblent relativement faibles, rarement supérieurs à 5 individus, exception faite de la Grotte du Brec (située hors site Natura 2000) justifiant la fragilité de la conservation de l'espèce.

En terme d'enjeu modéré, il est également nécessaire de parler de :

Le **Damier de la Sucisse** qui, notamment de part la conservation de ses habitats fortement liés aux espaces prairiaux menacés par l'abandon des pratiques agricoles sur le secteur, présentes des enjeux de conservation non négligeables.

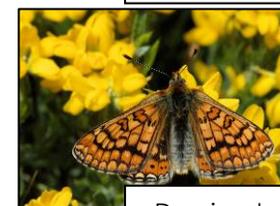
Les deux espèces de poissons Annexe II, le **Blageon** et le **Barbeau méridional**, sont fortement dépendantes de la qualité des eaux de l'hydrosystème Var mais également de la prise en compte des enjeux environnementaux dans les projets d'aménagements concernant le fleuve et ses affluents.



Buxbaumie verte



Spélerpès de Strinati



Damier de la Sucisse

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS

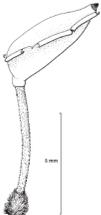
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS/ ENJEUX DE CONSERVATION

Les enjeux transversaux forts et moyens des sites concernent :

- **8 espèces de chauves souris** : Petit rhinolophe, Grand rhinolophe, Minoptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Grand murin, Petit murin, Rhinolophe euryale, Murin de Bechstein
- **1 espèce d'amphibien** : Spélerpès de Strinati
- **1 espèce de lépidoptère** : Damier de la Sucisse
- **2 espèces de poisson** : Blageon et Barbeau méridional
- **1 espèce végétale** : Buxbaumie Verte
- **4 habitats Annexe II en milieu forestier** : 9430 *Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata*, 9150 Hêtraies calcicoles médio-européennes du *Cephalanthero – Fagion*, 9180 *Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion*, 9420 Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*
- **8 habitats Annexe II en hydrosystème** : 3230 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica*, 92A0 Forêts galeries à *Salix alba* et *Populus alba*, 3220 Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée, 3240 Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*, 6420 Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes de *Molinio-Holoschoenion*, 7220 *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (*Cratoneurion*), 7230 Tourbières basses alcalines, 91E0 *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

- **6 habitats Annexe II en milieu ouvert et semi-ouverts** : 6210 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (*sites d'orchidées remarquables), 6520 Prairies de fauche de montagne, 4090 Landes oro-méditerranéennes endémiques à genêts épineux, 6170 Pelouses calcaires alpines et subalpines, 6210 Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia), 6230 * Formations herbacées à Nardus riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
- **2 habitats Annexe II en milieu rocheux** : 8120 Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (Thlaspietea rotundifolii), 8210 Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
- **Les grottes et notamment 3 grottes d'importance** : la grotte de Lalare, de Tremens, du Chat.
- **3 habitats d'espèces en milieu forestier** : Sapinières à Buxbaumia viridis, Chênaies pubescentes à buis et mélézins avec arbres âgés
- **1 habitat d'espèces en milieu ouvert** : les haies, corridors et arbres isolés d'intérêt écologique
- **1 habitat d'espèces en milieu rocheux** : milieux rupicoles humides (cavités artificielles, affleurements rocheux, tunnel, éboulis, zones rupestres à suintement)

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / ESPECES PHARES DES SITES

| | | |
|--|--|---|
| <p>Petit rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i></p> | <p>C'est le plus petit des Rhinolophes européens. Active à partir de fin avril, après une hibernation longue de 5 à 6 mois, cette petite chauve-souris rejoint son gîte d'été (grenier, grange, cabanon...) et chasse dans les environs immédiats (dans un rayon de 2 kilomètres). Le régime alimentaire est strictement insectivore. On le rencontre aussi bien en plaine que jusqu'à 2000 m d'altitude dans les Alpes. L'espèce apprécie les milieux semi-ouverts à corridors boisés. Le Petit Rhinolophe occupe la quasi-totalité du territoire français, mais y est considéré comme vulnérable car très sensible à la dégradation de ses habitats. L'espèce a récemment disparue dans plusieurs pays d'Europe du Nord.</p> <p>L'espèce est bien représentée sur les sites (790 individus recensés) et le secteur constitue une priorité pour la conservation en PACA. Elle est menacée par la diminution des gîtes disponibles (bâti et cavernicoles) et la dégradation des milieux semi-ouverts et boisés.</p> |  |
| <p>Spéléropès de Strinati <i>Hydromantes strinati</i></p> | <p>Le Spéléropès (Spéléomante ou encore Hydromante) de Strinati est une petite salamandre vivant dans les grottes, éboulis et cavités artificielles. De mœurs nocturnes, elle est aisément identifiable par sa belle couleur brun-doré et par un sillon reliant les narines à la lèvre supérieure. Témoin d'une époque reculée (60 millions d'années), où l'Amérique et l'Europe ne formaient qu'un seul bloc, le Spéléomante présente la particularité de ne pas respirer à l'aide de poumons mais par la peau et les muqueuses.</p> <p>Sur les sites, 6 stations ont été identifiées. Les populations concernées se situent en marge de l'aire de répartition de l'espèce. Aussi, les effectifs observés dans chaque station sont faibles (3 individus), ceci allié au fait que plusieurs facteurs défavorables peuvent à court terme menacer les stations (activités de loisirs, sécurisation des cavités), justifie la fragilité de la conservation de l'espèce.</p> |  |
| <p>Buxbaumie verte <i>Buxbaumia viridis</i></p> | <p><i>Buxbaumia viridis</i> est une espèce pionnière sapro-lignicole, méso- sciaphile, plus rarement humicole stricte ou humo-épilithique. Elle investit les bois pourrissants (troncs, branches, souches) de conifères (Sapin - <i>Abies</i> spp., Épicéa - <i>Picea</i> spp., Pin - <i>Pinus</i> spp.), un peu plus rarement de feuillus (Hêtre - <i>Fagus sylvatica</i>, Chêne - <i>Quercus</i> spp.), en situation ombragée à très ombragée en conditions de forte humidité atmosphérique (forte nébulosité). Par contre, elle ne se développe pas sur les bois morts encore sur pied.</p> <p>En France, son aire de répartition occupe l'est d'une diagonale Nancy-Bordeaux couvrant en particulier tous les secteurs montagneux que sont les Vosges, les Alpes, les Pyrénées, le Massif central et le centre de la Corse.</p> <p>L'espèce est assez répandue sur les sites mais la plupart des forêts où elle est présente peuvent faire l'objet d'une exploitation. Elle est considérée comme une espèce parapluie pour nombre d'autres espèces dans son habitat.</p> |  |

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS/ SYNTHESE DES ENJEUX

Les foyers biologiques se déclinent ainsi au niveau géographique :

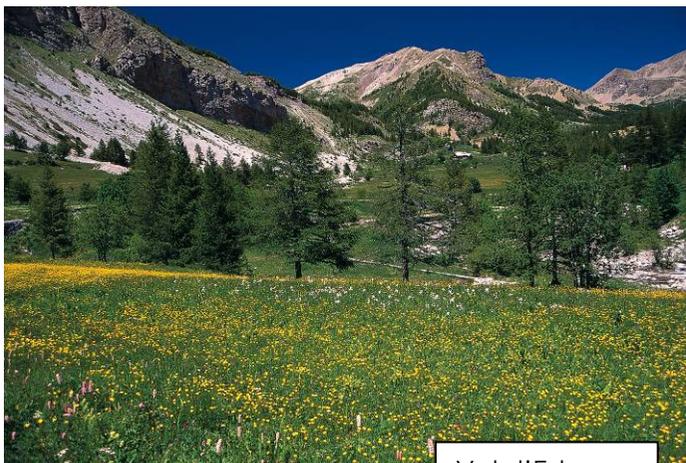
- Col des Champs : habitats d'influence alpine en limite d'aire de distribution de nombreuses espèces
- Val d'Estenc : habitats d'influence alpine avec des peuplements particuliers
- Val de Tuebi : de nombreux habitats bien spécifiques et différenciés sous influence méditerranéenne caractérisent cette zone (plusieurs stations à Damier de la Succise y ont été trouvées)
- Gorges du Daluis : la géologie et la topographie particulière de la zone favorisent une grande diversité d'habitats attractifs (forêt âgée en versant, pelouses ouvertes sous influence méditerranéenne, etc. (plusieurs stations à Hydromante)
- Grottes du Chat, de Lalare et de Tremens : les caractéristiques des grottes (dimensions, hygrométrie,...) sont cohérentes avec les exigences écologiques de nombreuses espèces de chiroptères et d'odonates

Plus généralement, les foyers sont aussi :

- Les gîtes de reproduction des chiroptères : 52 sites répartis sur l'ensemble des sites concernant principalement du bâti ancien et des buses
- Les milieux forestiers mûres : avec présence d'arbre à forte valeur biologique pour les chiroptères et les insectes saproxylophages
- Les milieux forestiers de chênaies : habitats de chasse favorables aux chiroptères
- Les milieux semi-ouverts : bocage et lisières constitués de corridors divers et variés
- Etc.



Col des Champs



Val d'Estenc



Forêt mûre de mélèzes

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / TABLEAUX N°9 : INTERACTIONS HABITATS NATURELS/ESPECES / ACTIVITES HUMAINES

| | Pelouses alpines et subalpines calcaires | Pelouses à Bromes et prairies | Landes | Matorrals à genévriers | Forêts de mélèzes | Forêts de Pins à crochets | Hêtraies | Ripisylves et milieux humides | Eboulis et pentes rocheuses | Grottes |
|-------------------------------|---|--|---|---|---|--|---|--|---|--|
| Pastoralisme | (+) {entretien par pâturage d'automne, restauration par brûlage dirigé} | (+) {entretien ou restauration par débroussaillage} | (0) | (-) {débroussaillage pour le pâturage} | (+) {sur les pré-bois avec gestion raisonnée sylvopastorale} (-) {boisement de haute altitude} | (0) | (-) {débroussaillage pour le pâturage} | (0) | (0) | (0) |
| Sylviculture | (+) {restauration par coupe et brûlage dirigé, entretien par sylvopastorale} (-) {boisement} | (+) {restauration par coupe et débroussaillage, entretien par sylvopastorale} (-) {boisement} | (+) {restauration par coupe et brûlage dirigé} | (-) {débroussaillage pour pare-feu ou boisement} | (-) {coupe rase} (+) {secteurs de protection non exploités, ouvertures de clairières} | (-) {coupe rase} (+) {secteurs de protection non exploités} | (-) {coupe} (+) {secteurs de protection non exploités} | (0) | (0) | (0) |
| Chasse-pêche | (-) {cultures à gibier} {battues en 4x4} | (-) {cultures à gibier} {battues en 4x4} | (-) {battues en 4x4} | (0) | (-) {battues en 4x4} | (0) | (0) | (-) {alevinage} | (0) | (0) |
| Randonnée | (-) {cueillette} | (-) {cueillette} | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {perturbation ou dégradation} |
| VTT | (-) {courses} | (-) {courses} | (-) {courses} | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {courses} | (-) {courses} | (0) |
| Escalade | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {dégradation faune et flore rupestres} | (-) {perturbation ou dégradation} |
| Canyoning | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {dérangement ou dégradation} | (0) |
| Spéléologie | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {dérangement ou dégradation} |
| Urbanisation-artisanat | (-) {dégradation pour aménagement} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {dégradation pour construction} | (-) {rejets, dégradation pour construction} | (0) | (-) {dérangement ou dégradation} |

(+)/**(-)** : susceptible de favoriser/perturber l'habitat {justification} **(0)** : pas d'interaction entre l'activité et l'habitat

| | Mammifères : chiroptères | Insectes terrestres | | Amphibien et faune aquatique | Reptiles | Oiseaux | Buxbaumie | Ancolie |
|------------------------------------|---|--|---|---|---|---|--|-------------------|
| | | Coléoptères | Lépidoptères | | | | | |
| Sylviculture | (+) {vieillissement forestier et conservation d'arbres âgés, sénescents, morts} (-) {monoculture intensive, coupe rase, insecticide contre la chenille processionnaire} | (+) {vieillissement forestier et conservation d'arbres sénescents, morts} (-) {monoculture intensive, coupe rase, insecticide contre la chenille procession.} | (-) {monoculture intensive, reboisement de pelouses, insecticide contre la chenille procession.} | (+) {entretien des abords} (-) {ombrage excessif, colmatage, débardage sans prise en compte des zones humides} | (-) {pratiques intensives, reboisement de pelouses et landes} | (+) {vieillissement forestier, sénescents, morts} (-) {monoculture intensive, coupe rase, insecticide contre la chenille processionnaire} | (+) {vieillissement forestier, sénescents, morts} (-) {monoculture intensive, coupe rase, insecticide contre la chenille procession.} | (0) |
| Agriculture et pastoralisme | (+) {entretien des milieux ouverts polycultures, haies, vieux arbres} (-) {produits antiparasitaires et phytosanitaires surpâturage, coupe trop précoce de prairies} | (+) {vieux arbres} (-) {produits antiparasitaires et phytosanitaires surpâturage} | (+) {entretien des milieux ouverts polycultures, haies} (-) {produits antiparasitaires et phytosanitaires surpâturage} | (-) {pollution zones humides (déjections, piétinements)} | (+) {entretien des milieux ouverts} (-) {produits phytosanitaires surpâturage} | (+) {entretien des milieux ouverts ; polycultures, haies, vieux arbres} (-) {produits antiparasitaires et phytosanitaires} | (0) | (-) {pâturage} |
| Spéléologie | (-) {dérangement/dégradation aux périodes sensibles} | (-) {perturbation ou dégradation} | (0) | (-) {perturbation ou dégradation} | (0) | (0) | (0) | (0) |
| Chasse pêche | (0) | (0) | (0) | (-) {risque de concurrence avec alevinage} | (0) | (-) {tir d'espèces protégées ou d'IC} | (0) | (0) |
| Randonnée | (-) {fréquentation des sites souterrains} | (0) | (0) | (0) | (-) {dérangements, destruction par les promeneurs} | (0) | (0) | (-) {cueillette} |
| VTT | (0) | (0) | (0) | (-) {dégradation} | (-) {dérangements} | (0) | (0) | (0) |
| Escalade | (-) {dérangement dans les parois, purges lors d'équipements} | (0) | (0) | (0) | (0) | (-) {dérangements de l'avifaune rupestre} | (0) | (-) {destruction} |
| Canyonisme | (-) {perte ressources trophiques par sur fréquentation} | (-) {destruction coléo aquatiques} | (0) | (-) {pollution dérangements, destruction par les randonneurs aquatiques et les baigneurs} | (-) {pollution dérangements, destruction par les randonneurs aquatiques et les baigneurs} | (0) | (0) | (0) |
| Urbanisation | (+) {maintien des corridors et haies, aménagements fav. aux espèces} (-) {dérangement des chauves-souris aux périodes estivales, route ou bâtiment ; rénovation de bâtis, traitements des charpentes et boiseries, éclairages publics} | (-) {coupes des vieux arbres ou des vieilles branches pour « l'entretien »} | (-) {dégradation du milieu : route ou bâtiment} | (+) {maintien des corridors et haies, aménagements fav. aux espèces} (-) {pollution de l'eau et prélèvements, dégradation : route ou bâtiment} | (+) {maintien des corridors et haies, aménagements fav. aux espèces} (-) {dégradation du milieu : route ou bâtiment} | (-) {utilisation du sel ; dégradation du milieu : route ou bâtiment} (+) {maintien des corridors et haies na, aménagements fav. aux espèces} | (0) | (0) |

(+)/(-) : susceptible de favoriser/perturber l'habitat {justification} (0) : pas d'interaction entre l'activité et l'habitat

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / TABLEAU N°10 : OBJECTIFS DE CONSERVATION

| Priorité | N° | Objectifs de conservation | Principales espèces de la Directive Habitats concernées |
|----------|----|---|--|
| | | Espèces | |
| 1 | 11 | Conserver la population de Petit Rhinolophe | Petit Rhinolophe |
| 2 | 12 | Conserver les autres populations de chiroptères présentes | Petit Murin, Grand Murin, Murin à Oreilles Echanquées, Minioptère de Schreibers, Murin de Bechstein, Grand Rhinolophe |
| 2 | 13 | Conserver la population de Spélerpès de Strinati | Spélerpès de Strinati |
| | | Milieux ouverts et semi-ouverts | |
| 1 | 21 | Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts dans un bon état de conservation | Ancolie alpine, gentiane jaune, arnica des montagnes, Damier de la Sucisse <u>Alpages</u> sont formés de nombreux habitats en mosaïque, pelouses calcaires alpines et subalpines (6170, <u>pelouses et landes oroméditerranéennes</u> (4090), pelouses à nard raide (6230), pelouses calcicoles mésophiles du Sud-Est (6210), <u>Prairies de fauche de montagne</u> (6520) Habitat de chasse des chiroptères |
| | | Milieux forestiers | |
| 1 | 31 | Rechercher un état de vieillissement optimal des habitats forestiers | Buxbaumie verte, Lucane cerf volant <u>Habitats d'espèces pour la buxbaumie verte</u> : sapinières, forêts de ravin, mélèzeins montagnards. <u>Forêts avec arbres âgés et sénescents</u> : chênaies pubescentes de Castellet-les-Sausses, Daluis et Sauze (habitat potentiel pour les chiroptères et les coléoptères saproxyliques) |
| 2 | 32 | Conserver les habitats forestiers d'intérêts communautaires à enjeu | <u>Forêts à caractère subnaturel</u> (non exploité et au minimum âgé de 50 ans) : pinèdes de pins à crochets (9430) de Péone, n'ayant pas fait l'objet d'exploitation sylvicole depuis 1946, Hêtraies calcicoles médio-européennes du Cephalanthero – Fagion (9150), etc. |
| | | Grottes/Milieux rupestres | |
| 1 | 41 | Conserver l'intégrité des écosystèmes souterrains et rupestres | Chiroptères, Spélerpès de Strinati. Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Réseau de grottes d'importance sur les sites |
| | | Milieux anthropiques | |
| 1 | 51 | Conserver un réseau de gîtes et de terrains de chasse favorables aux chauves-souris | Petit Rhinolophe, autres espèces de Chiroptères |
| 1 | 52 | Conserver et restaurer les corridors écologiques, les arbres d'intérêt biologique isolés et les milieux y afférents | Chiroptères Habitat de chasse Chiroptères |
| | | Hydro systèmes | |
| 2 | 61 | Conserver la qualité de l'eau et l'intégrité des hydro systèmes | Barbeau Méridional, Blageon Végétation de lit des rivières et torrents alpins (3220,3230 et 3240), tufs, bas-marais et prairies humides (7220, 7230, 6420), ripisylve à aune blanchâtre (91E0) et à peuplier noir (92A0) Habitat de chasse des chiroptères, habitats du Spélerpès |
| | | Milieux rocheux | |
| 3 | 71 | Préserver l'intégrité des écosystèmes rocheux * | Ancolie de Bertoloni, Spelerpès Falaises calcaires (8210), falaises siliceuses (8220), éboulis calcaires (8120, 8130), éboulis siliceux (8110) Habitats de chasse des chiroptères |

* L'objectif de conservation n°71 (Préserver l'intégrité des écosystèmes rocheux) se confond avec l'objectif de conservation n°21 au travers de la prise en compte de ces habitats dans les plans de pâturage

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / TABLEAU N°11 : STRATEGIE

| Objectifs de développement durable | Objectifs opérationnels | Habitats concernés | Espèces concernées | Activités humaines concernées |
|--|---|---|---|--|
| 1. Soutenir une gestion rurale du site | 11. Par le <u>maintien et le développement des activités économiques traditionnelles</u> en tant que moyen de pérenniser la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité | Milieu ouverts et semi-ouverts Milieu rocheux | Insectes Chiroptères Herpétofaune | Agriculture Entretien de l'espace Artisanat |
| | 12. En <u>favorisant et en incitant à la prise en compte des enjeux de conservation</u> dans la mise en œuvre des activités économiques traditionnelles | Milieu forestiers Milieu ouverts et semi-ouverts Milieu rocheux | Insectes Chiroptères Buxbaumie Ancolie | Sylviculture Agriculture Urbanisation |
| 2. Maîtriser la fonction résidences secondaires | 21. En encourageant le maintien voire la création de <u>corridors écologiques</u> et le choix de la <u>densification urbaine</u> des zones déjà construites | Milieu forestiers Milieu ouverts et semi-ouverts | Insectes Chiroptères | Entretien de l'espace Urbanisation |
| | 22. En favorisant la <u>limitation des impacts des aménagements</u> sur les milieux et les espèces | Milieu bâtis/ anthropiques Milieu souterrains Milieu ouverts et semi-ouverts Milieu aquatiques Milieu rocheux | Insectes Chiroptères Herpétofaune Buxbaumie Ancolie | Agriculture Entretien de l'espace Urbanisation Tourisme |
| 3. Assurer la compatibilité avec la fonction touristique | 31. En <u>maîtrisant ses développements</u> là où les enjeux de conservation sont <u>prioritaires</u> | Milieu ouverts et semi-ouverts Milieu souterrains | Chiroptères Herpétofaune | Urbanisation Tourisme |
| | 32. En recherchant toute les <u>complémentarités entre fonction récréative et biodiversité</u> | Milieu ouverts et semi-ouverts Milieu souterrains | Ensemble des espèces | Urbanisation Tourisme |

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE : ENJEUX-OBJECTIFS / TABLEAU N°12 : REFLEXIONS CONCERNANT LES OBJECTIFS DE GESTION

| Objectifs de gestion | Priorité | Type d'objectifs | | | |
|---|----------|------------------|-----------|-----------|-------------|
| | | Protéger | Entretien | Restaurer | Communiquer |
| 21-1 : Entretien et restauration des milieux agricoles et pastoraux | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 21-2 : Préserver les habitats et espèces des milieux ouverts | 2 | ✓ | ✓ | | ✓ |
| 31-1 : Laisser vieillir les peuplements forestiers | 1 | ✓ | | ✓ | ✓ |
| 32-1 : Préserver les habitats forestiers à enjeux | 2 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 41-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux souterrains à enjeux | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 51-1 : Conserver et favoriser des secteurs forestiers propices aux chauves-souris | 2 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 51-2 : Aménager, protéger et diversifier l'offre en gîtes pour les chauves-souris | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 52-1 : Restaurer une mosaïque des paysages | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 61-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux humides à enjeux | 2 | ✓ | ✓ | | ✓ |
| 1 : Assurer l'animation du site | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 2 : Communiquer activement pour la prise en compte de la démarche Natura 2000 | 1 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 3 : Réaliser des études et assurer un suivi scientifique | 2 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |

(1) : 1 : niveau de priorité élevé, 2 : niveau de priorité moyen, 3 : niveau de priorité faible

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : METHODOLOGIE

Le volet d'application vise l'atteinte des objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux définis dans le tome 1 du DocOb. L'identification des mesures proposées est fondée sur l'intégration des objectifs de conservation des milieux et espèces dans les activités économiques et dans les politiques sectorielles selon une approche locale et concertée.

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

34 mesures de gestion sont proposées sur les sites Natura 2000 des Entraunes et de Castellet les Sausses / Gorges de Daluis parmi lesquelles figurent des :

Mesures non contractuelles : ces mesures concernent des actions qui ne sont pas éligibles au titre de contrats Natura 2000 dont :

L'animation du DocOb : La Communauté de Communes Cians Var s'est portée candidate pour réaliser l'animation des sites. Cette mesure consiste à réaliser la mise en œuvre du DocOb. Il s'agira de faciliter l'adhésion à ses objectifs et aux mesures contractuelles et d'assurer l'information, la sensibilisation.

Les mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques qui planifient la réalisation d'études complémentaires afin d'améliorer les connaissances d'espèces ou d'habitats et le suivi scientifique d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire des sites représentant des indicateurs permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs.

La communication autour des objectifs et enjeux des sites Natura 2000 s'effectuera durant la phase d'animation au moyen d'outils d'information, d'éducation et de sensibilisation s'adressant à divers publics et s'appuyant sur différents supports.

Les mesures administratives et réglementaires prévoyant le recours à des outils administratifs et réglementaires comme la mise en cohérence de documents de planification ou de programmes de travaux (aménagement forestier) pour intégrer les objectifs de conservation du site.

Charte Natura 2000 : elle définit les bonnes pratiques à maintenir ou à développer en faveur de la conservation des sites. Ainsi, des engagements sont proposés spécifiquement à chaque type de milieu et activité pratiquée sur le site. Elle s'adresse aux titulaires de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans les sites Natura 2000. L'adhésion à la charte est volontaire et permet de marquer l'engagement des signataires vis-à-vis de la démarche Natura 2000 avec un degré d'engagement moins contraignant et n'entraînant pas de surcoût de gestion. Ainsi, cette adhésion n'est pas rémunérée mais permet d'accéder à des exonérations de taxe foncière sur les propriétés non bâties et une exonération de ¼ des droits de mutation.

Mesures contractuelles : des mesures de gestion seront financées au titre de contrats Natura 2000. Les bénéficiaires potentiels sont mentionnés à titre indicatif dans les fiches mesures mais tout titulaire de droits réels ou personnels sur des parcelles incluses dans les sites Natura 2000 peut se porter candidat à l'élaboration de contrats.

Différentes catégories de contrats existent : les contrats forestiers, les contrats non agricoles-non forestier (ex : zones humides) et les contrats agricoles (MAEt). Les mesures contractuelles agricoles sont détaillées dans le Document régional de développement rural (DRDR) qui est la déclinaison régionale du PDRH (plan de développement rural hexagonal 2007-2013). La Communauté de Communes Cians Var s'est portée candidate pour porter le projet agro-environnemental du territoire. Il s'agira de présenter le projet de territoire, de le mettre en œuvre et d'en assurer le suivi. Ce projet définira le diagnostic environnemental du territoire, un état des lieux des pratiques agricoles et les mesures de gestion éligibles par combinaison des engagements unitaires figurant en annexe du PDRH.

Les partenaires financiers : l'Europe ; l'État, via le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer (MEEDDM) et le Ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) ; les autres partenaires financiers sont principalement les collectivités territoriales (Région, Département, Communauté de communes...), les établissements publics (Agence de l'eau...) ou d'autres organismes publics ou privés (SAFER...).

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : TABLEAU 13A : MESURES DE GESTION ET HIERARCHISATION

| Objectifs de conservation | Objectifs de gestion | Mesures de gestion | Priorité |
|--|--|--|----------|
| 21 : Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts dans un bon état de conservation | 21-1 : Entretien et restaurer les milieux agricoles et pastoraux | 21-1-1 : Conforter l'activité pastorale et mettre en œuvre des plans de pâturage | 1 |
| | | 21-1-2 : Maintenir et encourager la fauche des prairies | 1 |
| | 21-2 : Préserver les habitats et espèces des milieux ouverts | 21-2-1 : Limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur les habitats et les espèces | 2 |
| | | 21-2-2 : Prendre en compte la faune et les habitats lors de la programmation des opérations de brûlage dirigé | 2 |
| | | 21-2-3 : Limiter l'impact des travaux de sécurisation des routes sur les habitats et les espèces | 2 |
| 31 : Rechercher un état de vieillissement optimal des habitats forestiers | 31-1 : Laisser vieillir les peuplements forestiers | 31-1-1 : Sur les sites d'exploitation, conserver des très gros bois, des arbres sénescents, morts et à cavité et créer des îlots de sénescence | 1 |
| | | 31-1-2 : Combiner des opérations de marquage écologique des arbres aux martelages | 1 |
| | | 31-1-3 : Préciser la localisation des zones forestières à enjeux forts de préservation de la biodiversité | 1 |
| | | 31-1-4 : Mettre en conformité les plans d'aménagement forestier et plans simples de gestion avec les objectifs du DocOb | 1 |
| 32 : Assurer le bon état de conservation des habitats forestiers à enjeux | 32-1 Préserver les habitats forestiers à enjeux | 32-1-1 : Ne pas intervenir sur les habitats forestiers à enjeux | 1 |
| | | 32-1-2 : Proscrire les traitements BTK contre la chenille processionnaire et mettre en place des alternatives de lutte | 2 |
| 41 : Conserver l'intégrité des écosystèmes souterrains et rupestres | 41-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux souterrains et rupestres à enjeux | 41-1-1 : Protéger les gîtes cavernicoles utilisés par les chauves-souris et le Spélépès | 1 |
| | | 41-1-2 : Encourager l'intégration des cavités d'intérêt majeur aux périmètres Natura 2000 | 1 |
| | | 41-1-3 : Synthétiser et compléter les connaissances de la répartition des stations de Spélépès de Strinati | 2 |
| | | 41-1-4 : Eviter la destruction des cavités artificielles | 2 |
| 51 : Conserver un réseau de gîtes et de terrains de chasse favorables aux chauves-souris | 51-1 : Conserver et favoriser des secteurs forestiers propices aux chauves-souris | 51-1-1 : Encourager l'intégration des secteurs forestiers à enjeux aux périmètres Natura 2000 | 2 |
| | | 51-1-2 : Améliorer le potentiel d'accueil des chauves-souris en milieu forestier - Favoriser les actions sylvo-pastorales | 2 |
| | 51-2 : Aménager, protéger et diversifier l'offre en gîtes pour les chauves-souris | 51-2-1 : Pérenniser un ensemble des gîtes à chauves-souris favorables | 1 |
| | | 51-2-2 : Initier une restauration biologique de la grotte du Chat | 1 |
| | | 51-2-3 : Encourager la création de nouveaux gîtes d'accueil favorables | 3 |
| 52 : Conserver et restaurer les corridors écologiques et les milieux y afférents | 52-1 : Restaurer une mosaïque des paysages | 52-1-1 : Conserver, aménager et diversifier les éléments structurant du paysage bocager et corridors écologiques | 1 |
| | | 52-1-2 : Soutenir les actions de revalorisation biologique des milieux en dynamique de déprise | 1 |
| 61 : Conserver la qualité de l'eau et l'intégrité des hydro-systèmes | 61-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux humides à enjeux | 61-1-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières | 2 |
| | | 61-1-2 : Préserver les milieux humides | 2 |
| Objectifs transversaux | 1 : Assurer l'animation des sites | 1-1 : Animer la mise en œuvre du plan d'action Natura 2000 | 1 |
| | | 1-2 : Favoriser la bonne mise en œuvre de l'évaluation d'incidences Natura 2000 | 1 |
| | | 1-3 : Participer à la création et la gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis | 1 |
| | 2 : Communiquer activement pour la prise en compte de la démarche Natura 2000 | 2-1 : Valoriser l'engagement des communes, agriculteurs et propriétaires dans la démarche Natura 2000 | 1 |
| | | 2-2 : Sensibiliser et informer les usagers des enjeux du site | 1 |
| | | 2-3 : Formaliser la prise en compte des enjeux naturalistes dans la pratique des activités sportives | 2 |
| | | 2-4 : Renforcer le suivi des espaces touristiques sensibles | 2 |
| | 3 : Réaliser des études et assurer un suivi scientifique | 3-1 : Assurer le suivi des gîtes de reproduction des chauves-souris | 1 |
| | | 3-2 : Assurer le suivi de l'efficacité de gestion des milieux sur les populations de chauves-souris | 1 |

| Objectifs de conservation | Objectifs de gestion | Mesures de gestion | Priorité |
|---------------------------|----------------------|---|----------|
| | | 3-3 : Améliorer la connaissance et suivre l'état de conservation des habitats naturels et des espèces | 3 |

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : TABLEAU 13B : TABLEAU DE CROISEMENT DES OBJECTIFS DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE GESTION

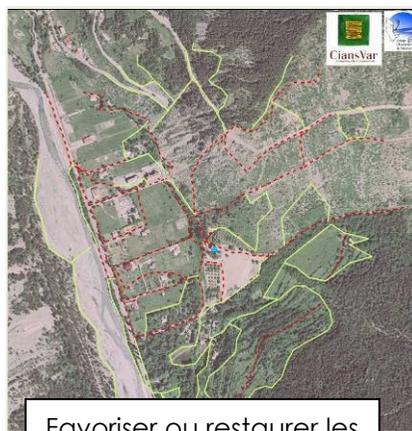
| | | Objectifs de conservation | | | | | | | |
|----------------------|--|---|---|---|---|---|--|--|---|
| | | 21 : Maintenir les milieux ouverts et semi-ouverts dans un bon état de conservation | 31 : Rechercher un état de vieillissement optimal des habitats forestiers | 32 : Assurer le bon état de conservation des habitats forestiers à enjeux | 41 : Conserver l'intégrité des écosystèmes souterrains et rupestres | 51 : Conserver un réseau de gîtes à chiroptères | 52 : Conserver et restaurer les corridors écologiques et les milieux y afférents | 61 : Conserver la qualité de l'eau et l'intégrité des hydro-systèmes | |
| Objectifs de gestion | 21-1 : Entretien et restauration des milieux agricoles et pastoraux | ✓ | | | | | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 21-2 : Préserver les habitats et espèces des milieux ouverts | ✓ | | | ✓ | | | | |
| | 31-1 : Laisser vieillir les peuplements forestiers | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | |
| | 32-1 : Préserver les habitats forestiers à enjeux | | ✓ | ✓ | | | | ✓ | ✓ |
| | 41-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux souterrains et rupestres à enjeux | | | | ✓ | ✓ | | | |
| | 51-1 : Conserver et favoriser des secteurs forestiers propices aux chauves-souris | | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | |
| | 51-2 : Aménager, protéger et diversifier l'offre en gîtes pour les chauves-souris | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | | | |
| | 52-1 : Restaurer une mosaïque des paysages | ✓ | | | | ✓ | ✓ | | |
| | 61-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux humides à enjeux | ✓ | | | | | | ✓ | |
| | 1 : Assurer l'animation du site | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 2 : Communiquer activement pour la prise en compte de la démarche Natura 2000 | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 3 : Réaliser des études et assurer un suivi scientifique | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |



Sites

Protéger les gîtes à chauves souris majeurs

Castellet les Sausses gorges de D



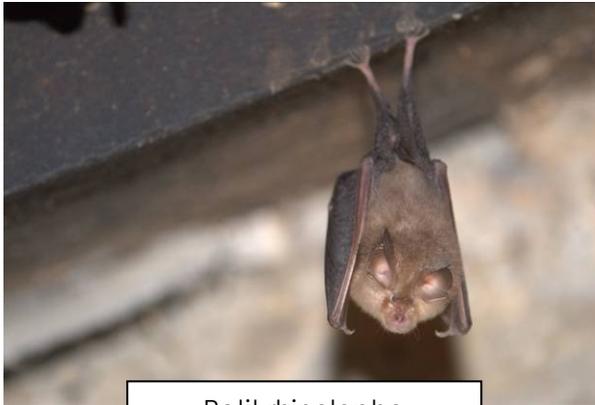
Favoriser ou restaurer les corridors biologiques



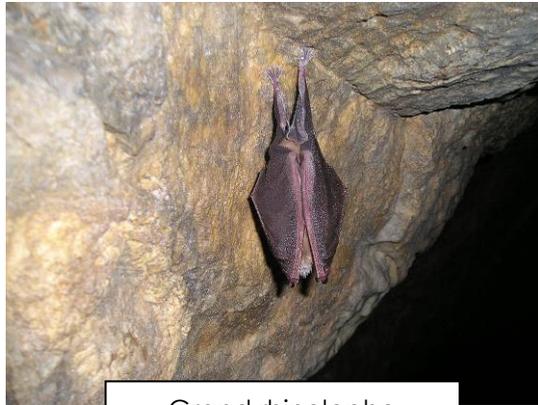
Maintenir ou encourager la fauche des prairies

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : TABLEAU 13C : TABLEAU DE CROISEMENTS OBJECTIFS DE GESTION/ OBJECTIFS DE CONSERVATION PAR ESPECES

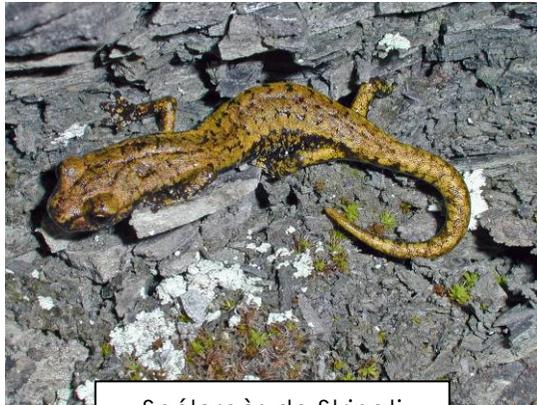
| | | Objectifs de conservation par espèces | | |
|----------------------|---|---|---|--|
| | | 11- Conserver la population de Petit Rhinolophe | 12- Conserver les autres espèces de chiroptères | 13- Conserver la population de Spélerpès de Strinati |
| Objectifs de gestion | 21-1 : Entretien et restauration des milieux agricoles et pastoraux | ✓ | ✓ | |
| | 21-2 : Préserver les habitats et espèces des milieux ouverts | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 31-1 : Laisser vieillir les peuplements forestiers | | ✓ | |
| | 32-1 : Préserver les habitats forestiers à enjeux | | ✓ | |
| | 41-1: Assurer le bon état de conservation des milieux souterrains et rupestres à enjeux | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 51-1 : Conserver et favoriser des secteurs forestiers propices aux chauves-souris | ✓ | ✓ | |
| | 51-2 : Aménager, protéger et diversifier l'offre en gîtes pour les chauves-souris | ✓ | ✓ | |
| | 52-1 : Restaurer une mosaïque des paysages | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 61-1 : Assurer le bon état de conservation des milieux humides à enjeux | ✓ | ✓ | |
| | 1 : Assurer l'animation du site | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 2 : Communiquer activement pour la prise en compte de la démarche Natura 2000 | ✓ | ✓ | ✓ |
| | 3 : Réaliser des études et assurer un suivi scientifique | ✓ | ✓ | ✓ |



Petit rhinolophe



Grand rhinolophe



Spélerpès de Strinati

PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION : TABLEAU 14 : SYNTHESE DES MESURES DE GESTION

Légende du tableau :

Colonne « Code MAET » : C = diagnostic d'exploitation - S = SOCLE - H = HERBE - O = OUVERT - M = MILIEU - P = PHYTO

Colonne « Estimation » : Animation = Actions dont le financement est inclus dans les actions générales d'animation

| Intitulé de la mesure | Nature de la mesure | Description de la mesure | Bénéficiaires potentiels | Echéancier | Surfaces concernées | Charte | Code MAET | Code contrats | Plan de financement potentiel |
|--|--|--|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------|--------|------------|------------------|---|
| 21-1-1 : Conforter l'activité pastorale et mettre en œuvre des plans de pâturage | Animation, MAET contrat Natura 2000 | Mettre en œuvre des plans de pâturage pour une gestion intégrée du domaine pastoral | Eleveurs, groupements pastoraux | 2011 – 2016 | Domaine pastoral | x | C, S, H, O | | PDRH (mesure 214 I, 323C, 216) |
| 21-1-2 : Maintenir et encourager la fauche des prairies | Animation, MAET contrat Natura 2000 | Préserver la richesse écologique des prés de fauche en encourageant le maintien de ces pratiques | Agriculteurs | 2011 – 2016 | Prés de fauche | x | S, H | A32304R | PDRH (mesure 214 I) |
| 21-2-1 : Limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur les habitats et les espèces | Animation, expertise vétérinaire, études | Mettre en œuvre des pratiques de vermifugation non impactante pour la faune et la flore | Eleveurs, groupements pastoraux | 2012 – 2016 | Domaine pastoral | x | | A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 21-2-2 : Prendre en compte la faune et les habitats lors de la programmation des opérations de brûlage dirigé | Animation, suivi | Intégrer les problématiques habitats et faune lors des opérations de brûlage dirigé | éleveurs, groupements pastoraux, AFA | 2012 – 2016 | Milieux ouverts et semi-ouverts | | | | Etat/région/ collectivités territoriales |
| 21-2-3 : Limiter l'impact des travaux de sécurisation des routes sur les habitats et les espèces | Animation, formation | Intégrer les problématiques Spéléropès, chauves-souris et habitats lors des projets de sécurisation des routes | SDA, services techniques des communes | 2012 – 2016 | milieux rupestres et bords des routes | | | | Life, PDRH (mesure 323A) |
| 31-1-1 : Sur les sites d'exploitation, conserver des très gros bois, des arbres sénescents, morts et à cavité et créer des îlots de sénescence | Animation, contrat Natura 2000 | Mettre en place de réseaux écologiques forestiers par le maintien d'une trame de vieux bois et d'îlots de sénescence | ONF, CRPF, privés, communes | 2011 – 2016 | Forêt de production | x | | F22712 | PDRH (mesure 227) |
| 31-1-2 : Combiner des opérations de marquage écologique des arbres aux martelages | Animation, contrat Natura 2000 | Prendre en compte l'intérêt écologique des arbres lors des martelages | ONF, CRPF, privés, communes | 2011 – 2016 | Forêt de production | | | F22705 F22713 | PDRH (mesure 227) |

| Intitulé de la mesure | Nature de la mesure | Description de la mesure | Bénéficiaires potentiels | Echéancier | Surfaces concernées | Charte | Code MAEt | Code contrats | Plan de financement potentiel |
|---|--|--|--|-------------|-------------------------------------|--------|-----------|-------------------------------|---|
| 31-1-3 : Préciser la localisation des zones forestières à enjeux forts de préservation de la biodiversité | Animation, études, contrat Natura 2000 | Mettre en œuvre un réseau d'îlots de sénescence cohérent pour la conservation des espèces | ONF, CRPF, communes | 2011 – 2016 | Forêt de production | | | F22712 F22713 | PDRH (mesure 227) |
| 31-1-4 : Mettre en conformité les plans d'aménagement forestier et plans simples de gestion avec les objectifs du DocOb | Animation | Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans les pratiques sylvicoles | ONF, CRPF, Communes | 2011 - 2013 | Forêts publiques et privées | x | | | Mesure non rémunérée |
| 32-1-1 : Ne pas intervenir sur les habitats forestiers à enjeux | Animation | Assurer la non intervention sur les habitats forestiers à caractère subnaturel (non exploité et au minimum âgé de 50 ans) | ONF, CRPF, privés, communes | 2013 | Env. 900 ha | x | | | Mesure non rémunérée |
| 32-1-2 : Proscrire les traitements BtK contre la chenille processionnaire et mettre en place des alternatives de lutte | Animation, études | Résonner les traitements aériens contre la processionnaire au regard du risque réel et mettre en place des méthodes de lutte alternative | Communes, conseil général, collectivités territoriales | 2012 – 2016 | Pineraies | x | | | Etat/région/ collectivités territoriales |
| 41-1-1 : Protéger les gîtes cavernicoles utilisés par les chauves-souris et le Spélerpès | Animation, contrat Natura 2000 | Mettre en place des mesures de gestion en concertation avec les utilisateurs pour préserver l'intégrité des sites souterrains | Communes, communauté de communes | 2011 – 2016 | Grottes, mines et milieux rupestres | x | | A32323P A32326P A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 41-1-2 : Encourager l'intégration des cavités d'intérêt majeur aux périmètres Natura 2000 | Animation | Offrir un statut de protection et assurer la mise en œuvre d'une gestion conservatoire | Ensemble des acteurs | 2011 | Grotte de la Lare à Saint Benoit | | | | Etat/FEDER |
| 41-1-3 : Synthétiser et compléter les connaissances de la répartition des stations de Spélerpès de Strinati | Animation, études | Améliorer les connaissances de la répartition de l'espèce sur les sites pour une stratégie efficace de protection des habitats de l'espèce | Naturalistes, SDA, communes | 2012 – 2016 | Grottes, mines et milieux rupestres | x | | A32323P A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 41-1-4 : Eviter la destruction des cavités artificielles | Animation, communication | Prise en compte des enjeux Natura 2000 lors de la mise en sécurité des mines | Services d'Etat | 2016 | Mines | | | A32326P | Life, PDRH (mesure 323A) |
| 51-1-1 : Encourager l'intégration des secteurs forestiers à enjeux aux périmètres Natura 2000 | Animation | Offrir un statut de protection et assurer la mise en œuvre d'une gestion conservatoire | Ensemble des acteurs | 2011 | Devendo, Tête des Mélèzes | | | | Etat/FEDER |

| Intitulé de la mesure | Nature de la mesure | Description de la mesure | Bénéficiaires potentiels | Echéancier | Surfaces concernées | Charte | Code MAEt | Code contrats | Plan de financement potentiel |
|---|---|---|--|-------------|--|--------|------------|---|---|
| 51-1-2 : Améliorer le potentiel d'accueil des chauves-souris en milieu forestier - Favoriser les actions sylvo-pastorales | Animation, contrat Natura 2000 | Prise en compte des enjeux Natura 2000 dans la gestion des milieux forestiers | ONF, AFA, communes, éleveurs, groupements pastoraux | 2012 – 2016 | Hêtraie, chênaie, mélézin, pin noir | x | | F22701 F22705 F22715 | PDRH (mesure 227) |
| 51-2-1 : Pérenniser un ensemble des gîtes à chauves-souris favorables | Animation, études, formation, contrat Natura 2000 | Constituer un réseau de gîtes protégés pour le maintien de nombreuses espèces de chauves-souris | Communes, communauté de communes, privés, exploitants | 2011 – 2016 | Grottes, bâtis, buses, arbres à gîtes, ponts | x | | A32306R A32323P A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 51-2-2 : Initier une restauration biologique de la grotte du Chat | Animation, contrat Natura 2000 | Gestion concertée du site tenant compte des objectifs Natura 2000 | Communes, communauté de communes | 2011 – 2016 | Grotte du Chat (Daluis) | | | A32323P A32326P A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 51-2-3 : Encourager la création de nouveaux gîtes d'accueil favorables | Animation, contrat Natura 2000 | Pallier la destruction des gîtes en bâtiments par la création de gîtes de remplacement | Communes, communauté de communes, privés, exploitants | 2013 | Grottes, bâtis, buses, arbres à gîtes, ponts | | | A32306R A32306P A32323P A32327P | PDRH (mesure 323B), Life |
| 52-1-1 : Conserver, aménager et diversifier les éléments structurant du paysage bocager et corridors écologiques | Animation, études, contrat Natura 2000 | Prendre en compte les éléments linéaires dans les politiques locales | Communes, privés, AFA, communauté de communes, exploitants | 2011 – 2016 | Ensemble des sites et en priorité dans un rayon de 500m autour des colonies majeures de Petit Rhinolophe | x | | A32306P A32306R A32323P A32325P A32327P | PDRH (323B), Life Europe/Etat/Conseil Général |
| 52-1-2 : Soutenir les actions de revalorisation biologique des milieux en dynamique de déprise | Animation, études, contrat Natura 2000 | Restaurer la mosaïcité traditionnelle des paysages aux abords des villages et maintenir les activités économiques traditionnelles | AFA, communes, communauté de communes | 2011 – 2016 | Ensemble des sites en particulier aux abords des villages et des colonies majeures de chauves-souris | x | C, S, H, O | A32303R A32303P A32305R F22701 F22705 | PDRH (323C, 323B) PDRH (214 I, 323C, 216) PDRH (mesure 227) Life |
| 61-1-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières | Animation | Prendre en compte les enjeux Natura 2000 dans les politiques locales | Communes, communauté de communes | 2012 - 2016 | Rivières alpines et sources pétifiantes | x | | | Etat/FEDER |
| 61-1-2 : Préserver les milieux humides | Animation, étude, contrat Natura 2000 | Prendre en compte les milieux humides dans les choix des aménagements | Communes, communauté de communes | 2012 – 2016 | Ensemble des sites | x | | A32325P | PDRH (mesure 323B), Life |

| Intitulé de la mesure | Nature de la mesure | Description de la mesure | Bénéficiaires potentiels | Echéancier | Surfaces concernées | Charte | Code MAEt | Code contrats | Plan de financement potentiel |
|---|--|---|--------------------------|-------------|--|--------|-----------|---------------|--|
| 1-1 : Animer la mise en œuvre du plan d'action Natura 2000 | Animation | Assurer le suivi, l'animation et la mise en œuvre de la politique Natura 2000 | Ensemble des acteurs | 2011 à 2016 | Ensemble des sites | | | | Etat/FEDER |
| 1-2 : Favoriser la bonne mise en œuvre de l'évaluation d'incidences Natura 2000 | Etudes, animation | Assurer l'efficacité du dispositif d'évaluation des incidences | Ensemble des acteurs | 2011 à 2016 | Ensemble des sites | x | | | |
| 1-3 : Participer à la création et la gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis | Animation | Assurer l'animation pour la mise en place et la gestion d'une réserve naturelle régionale dans les Gorges de Daluis | Ensemble des acteurs | 2011 à 2016 | Gorges de Daluis | | | | |
| 2-1 : Valoriser l'engagement des communes, agriculteurs et propriétaires dans la démarche Natura 2000 | Animation, communication | Marquer l'adhésion des communes et privés engagés dans la démarche Natura 2000 | Ensemble des acteurs | 2011 – 2016 | Ensemble des sites | | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 2-2 : Sensibiliser et informer les usagers des enjeux du site | Communication | Favoriser l'adhésion et l'appropriation des objectifs Natura 2000 | Ensemble des acteurs | 2011 – 2016 | Ensemble des sites | | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 2-3 : Formaliser la prise en compte des enjeux naturalistes dans la pratique des activités sportives | communication, animation | Mise en place d'une pratique concertée des activités sportives | Ensemble des acteurs | 2016 | Ensemble des sites | x | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 2-4 : Renforcer le suivi des espaces touristiques sensibles | Etudes, animation | Etudier l'impact réel des mesures de gestion et identifier en concertation une réponse adaptée à la fréquentation humaine | Ensemble des acteurs | 2012 - 2016 | Espaces touristiques sensibles | | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 3-1 : Assurer le suivi des gîtes de reproduction des chauves-souris | Etudes, animation, contrat Natura 2000 | Assurer le suivi des 7 colonies majeures de Petit Rhinolophe | Ensemble des acteurs | 2011 à 2016 | Ensemble des sites | | | A32327P | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 3-2 : Assurer le suivi de l'efficacité de gestion des milieux sur les populations de chauves-souris | Etudes contrat Natura 2000 | Mettre en œuvre des mesures de gestion des milieux cohérente pour la conservation des chauves-souris | Ensemble des acteurs | 2011 à 2016 | corridors, milieux forestiers, bâtiments | | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |
| 3-3 : Améliorer la connaissance et suivre l'état de conservation des habitats naturels et des espèces | Etudes | Améliorer les connaissances et suivre l'état de conservation des habitats et espèces pour en assurer une gestion efficace | Ensemble des acteurs | 2011- 2016 | Ensemble des sites | | | | Etat/FEDER Collectivités territoriales/Life |

SYNTHESE

- Milieux forestiers : l'enjeu pour ces milieux paraît de prime abord modéré dans un contexte de dynamique naturelle aujourd'hui positive et d'assez faible utilisation économique. Néanmoins, les diagnostics ont mis à jour une forêt globalement jeune avec peu de parcelles à des stades de maturation avancées indispensables à la bonne santé de nombre d'espèces d'intérêt européen. L'objectif de vieillissement de ces milieux est donc fort. Quelques forêts d'intérêt communautaire et d'importance pour les espèces ont également été mis à jour : **sapinière, mélézin d'altitude, forêt de pins à crochets, hêtraies, forêts de pentes et vieilles chênaies** et doivent être conservées.
-
- Milieux bâtis/ anthropiques : la dynamique sur les sites est à la rénovation et à l'urbanisation. Aujourd'hui encore modérée, l'objectif reste néanmoins de limiter l'impact des aménagements sur les milieux et les espèces et notamment sur le **réseau de gîtes à Petit Rhinolophe** mis à jour.
-
- Milieux souterrains : ces milieux présentent un fort enjeu lié à la particulière fragilité de ces habitats et de la faune troglobie. La sensibilisation du public pour une pratique respectueuse ainsi qu'une surveillance et la protection du réseau karstique et de la faune associée constituent une priorité, **3 grottes d'importance** sont repérées.
-
- Milieux ouverts et semi-ouverts : les pelouses et les prairies agropastorales, milieu présentant une grande diversité floristique et faunistique couvrent des surfaces importantes sur les sites. Dans leur partie haute, elles ne sont pas directement menacées même si la mise en place de plans de gestion pastoraux prenant en compte plus finement les enjeux patrimoniaux est un objectif. Dans les parties plus basses, la lutte contre l'enrichissement est un objectif fort, il est en effet important de veiller à la conservation en l'état de ces habitats notamment par le maintien d'activités agricoles et des pratiques raisonnées. Une grande partie des **prairies de fauche** à enjeux sont connues et doivent être sauvegardées ainsi que les **lisières et corridors** typiques de ces milieux et quelques **stations à orchidées**.
-
- Milieux aquatiques, riverains et humides : les milieux aquatiques, riverains et humides constituent un réseau trophique essentiel pour toute la faune qui leur est inféodée et sont des corridors de chasse importants pour les chiroptères. Ils sont soumis à de nombreuses pressions anthropiques (projets d'aménagement notamment et un peu de tourisme aquatique) et risquent dans les années à venir de subir une pression encore plus forte. Leur préservation représente donc un enjeu majeur notamment pour les **ripisylves prioritaires** comme les forêts alluviales à aulne blanc.
- Milieux rocheux : la valeur biologique de ces milieux est forte, **éboulis calcaires et habitat à Ancolie de Bertoloni**, mais leur utilisation est faible sur les sites (escalade et parcours pastoral). L'objectif est donc modéré même si une vigilance particulière devra être apportée préalablement lors des travaux ou projets d'exploitation touristique les concernant.

SUIVI

8.4- SUIVI : TABLEAU 14 : SUIVI DES MESURES

| Mesures de gestion | Indicateurs de réalisation |
|--|---|
| 21-1-1 : Conforter l'activité pastorale et mettre en œuvre des plans de pâturage | 21-1-1/1 : surface concernée par un plan de gestion |
| 21-1-2 : Maintenir et encourager la fauche des prairies | 21-1-2/1 : surface concernée dans le cadre de cette mesure |
| 21-2-1 : Limiter l'impact des traitements antiparasitaires sur les habitats et les espèces | 21-2-1/1 : nombre de partenaires engagés |
| 21-2-2 : Prendre en compte la faune et les habitats lors de la programmation des opérations de brûlage dirigé | 3-2/1 : nombre d'opérations de brûlage dirigé mises en place en concertation avec la structure animatrice |
| 21-2-3 : Limiter l'impact des travaux de sécurisation des routes sur les habitats et les espèces | 3-1/1 : nombre d'aménagements réalisés en prenant compte les habitats et espèces |
| 31-1-1 : Sur les sites d'exploitation, conserver des très gros bois, des arbres sénescents, morts et à cavité et créer des îlots de sénescence | 31-1-1/1 : surface forestière engagée dans cette action |
| 31-1-2 : Combiner des opérations de marquage écologique des arbres lors des martelages | 31-1-1/1 : nombre d'opération de marquage combinée avec les martelages |
| 31-1-3 : Préciser la localisation des zones forestières à enjeu fort de préservation de la biodiversité | 31-1-3/1 : surface forestière complémentaires inventoriée |
| 31-1-4 : Mettre en conformité les plans d'aménagement forestier et plans simples de gestion avec les objectifs du DocOb | 31-1-4/1 : proportion de plans d'aménagement forestier et plan simple de gestion conforme aux objectifs du DocOb |
| 32-1-1 : Ne pas intervenir sur les habitats forestiers à enjeux | 32-1-1/1 : surface forestière ou longueur linéaire engagé dans cette démarche |
| 32-1-2 : Proscrire les traitements BtK contre la chenille processionnaire et mettre en place des alternatives de lutte | 32-1-2/1 : évolution du nombre de traitements microbiologiques |
| 41-1-1 : Protéger les gîtes cavernicoles utilisés par les chauves-souris et le Spélépès | 41-1-1/1 : évolution de la fréquentation des sites par les chauves-souris |
| 41-1-2 : Encourager l'intégration des cavités d'intérêt majeur aux périmètres Natura 2000 | 41-1-2/1 : intégration de la grotte de la Lare aux périmètres Natura 2000 |
| 41-1-3 : Synthétiser et compléter les connaissances de la répartition des stations de Spélépès de Strinati | 41-1-3/1 : nombre de stations découvertes |
| 41-1-4 : Eviter la destruction des cavités artificielles | 41-1-3/1 : nombre de stations découvertes |
| 51-1-1 : Encourager l'intégration des secteurs forestiers à enjeux aux périmètres Natura 2000 | 41-1-2/1 : intégration aux périmètres Natura 2000 |
| 51-1-2 : Améliorer le potentiel d'accueil des chauves-souris en milieu forestier - Favoriser les actions sylvo-pastorales | 51-1-1/1 : surface forestière engagée dans le cadre de cette mesure |
| 51-2-1 : Pérenniser un ensemble des gîtes à chauves-souris favorables | 51-2-1/1 : nombre de gîtes aménagés |
| 51-2-2 : Initier une restauration biologique de la grotte du Chat | 51-2-2/1 : prise en compte des objectifs Natura 2000 lors de l'aménagement |
| 51-2-3 : Encourager la création de nouveaux gîtes d'accueil favorables | 51-2-3/1 : nombre de gîtes aménagés |
| 52-1-1 : Conserver, aménager et diversifier les éléments structurant du paysage bocager et corridors écologiques | 52-1-1/1 : nombre de contrats signés dans le cadre de cette mesure 52-1-1/2 : linéaire de haie réhabilité et entretenu |
| 52-1-2 : Soutenir les actions de revalorisation biologique des milieux en dynamique de déprise | 52-1-1/1 : surface engagée dans le cadre de cette mesure |
| 61-1-1 : Garantir la qualité des eaux et la dynamique naturelle des rivières | 61-1-1/1 : état général des hydrosystèmes |
| 61-1-2 : Préserver les milieux humides | 61-1-1/1 : état général des milieux humides |
| 1-1 : Animer la mise en œuvre du plan d'action Natura 2000 | 1-1/1 : bilans et résultats annuels |

| Mesures de gestion | Indicateurs de réalisation |
|---|---|
| 1-2 : Mettre en œuvre l'évaluation d'incidences Natura 2000 | 1-2/1 : nombre de plans, projets et programmes présentant une évaluation d'incidences |
| 1-3 : Participer à la création et la gestion de la réserve naturelle régionale des Gorges de Daluis | 1-3/1 : date de l'arrêté ministériel de création de la réserve |
| 2-1 : Valoriser l'engagement des communes et propriétaires dans la démarche Natura 2000 | 2-1/1 : nombre de supports d'informations édités 2-1/2 : nombre d'action de communication mises en place |
| 2-2 : Sensibiliser et informer les usagers des enjeux du site | 2-2/1 : nombre de supports d'informations édités |
| 2-3 : Formaliser la prise en compte des enjeux naturalistes dans la pratique des activités sportives | 2-3/1 : nombre d'actions de communication mises en place |
| 2-4 : Renforcer le suivi des espaces touristiques sensibles | 2-4/1 : nombre d'adhésions à la charte |
| 3-1 : Assurer le suivi des gîtes de reproduction des chauves-souris | 3-1/1 : nombre de suivis mis en place |
| 3-2 : Assurer le suivi de l'efficacité de gestion des milieux sur les populations de chauves-souris | 3-2/1 : nombre de suivis mis en place |
| 3-3 : Améliorer la connaissance et suivre l'état de conservation des habitats naturels et des espèces | 3-3/1 : nombre de suivis mis en place |

SYNTHESE

Un suivi annuel du Docob et de sa mise en œuvre sera effectué dans le cadre de la mission d'animation et permettra d'affiner la mise en œuvre des mesures de gestion au travers :

- D'un examen des mesures mises en œuvre et notamment d'une exploitation des informations (dont indicateurs de réalisation)
- D'une proposition d'un état d'avancement de la mise en œuvre du Docob notamment par rapport aux objectifs prévus
- D'un récapitulatif des activités liées à la conduite de projet et notamment d'une exploitation des indicateurs liées à ces activités
- D'une appréciation de la qualité de la conduite du projet
- D'une présentation des mesures de suivi scientifique engagées et des premiers résultats obtenus

Une évaluation de la mise en œuvre du Docob, de l'état de conservation des habitats et des espèces et une mise à jour du document sera effectuée par le Copil au terme de 6 années d'animation soit en 2016. Cette phase consistera à :

- Récapituler l'ensemble des actions mises en œuvre et obtenir ainsi la mesure du chemin parcouru
- Apprécier plus précisément l'impact des mesures, et plus globalement du projet sur les sites
- Evaluer l'évolution des sites
- Formuler les enseignements de la gestion passée
- Proposer des modifications du Docob, au regard de l'application des mesures et de l'évolution éventuelle des enjeux